



**Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation  
des oiseaux 8 et les unités biogéographiques marines 10 et 12 de  
Terre-Neuve-et-Labrador : forêt coniférienne boréale, les plateaux de  
Terre-Neuve et du Labrador et le golfe du Saint-Laurent**

*- Version abrégée -*

Octobre 2013



## **Préface**

Environnement Canada a dirigé l'élaboration de stratégies pour la conservation de tous les oiseaux dans chacune des régions de conservation des oiseaux (RCO) situées sur le territoire canadien, en ébauchant de nouvelles stratégies qui, avec les stratégies déjà existantes, ont été intégrées à un cadre global de conservation de toutes les espèces aviaires. Ces stratégies intégrées de conservation de tous les oiseaux serviront d'assise à la mise en œuvre des programmes de conservation de l'avifaune au Canada, en plus d'orienter le soutien apporté par le Canada aux mesures de conservation déployées dans les autres pays importants pour les oiseaux migrateurs du Canada. La contribution des partenaires de conservation d'Environnement Canada aux stratégies est tout aussi essentielle que leur collaboration à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les stratégies.

Pour assurer l'emploi d'une méthode uniforme dans toutes les RCO, Environnement Canada a établi des normes nationales pour la conception des stratégies. Les stratégies de conservation des oiseaux serviront de toile de fond à l'établissement, pour chaque région de conservation des oiseaux, de plans de mise en œuvre qui s'appuieront sur les programmes actuellement exécutés sous l'égide des plans conjoints ou d'autres mécanismes de partenariat. Les propriétaires fonciers, y compris les Autochtones, seront consultés avant la mise en œuvre des stratégies.

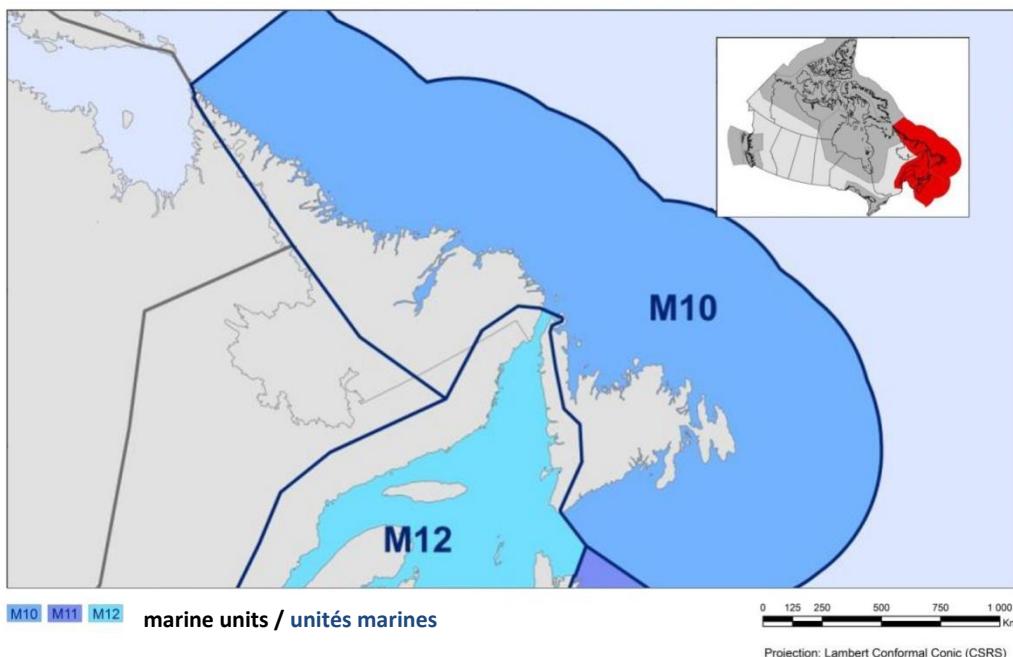
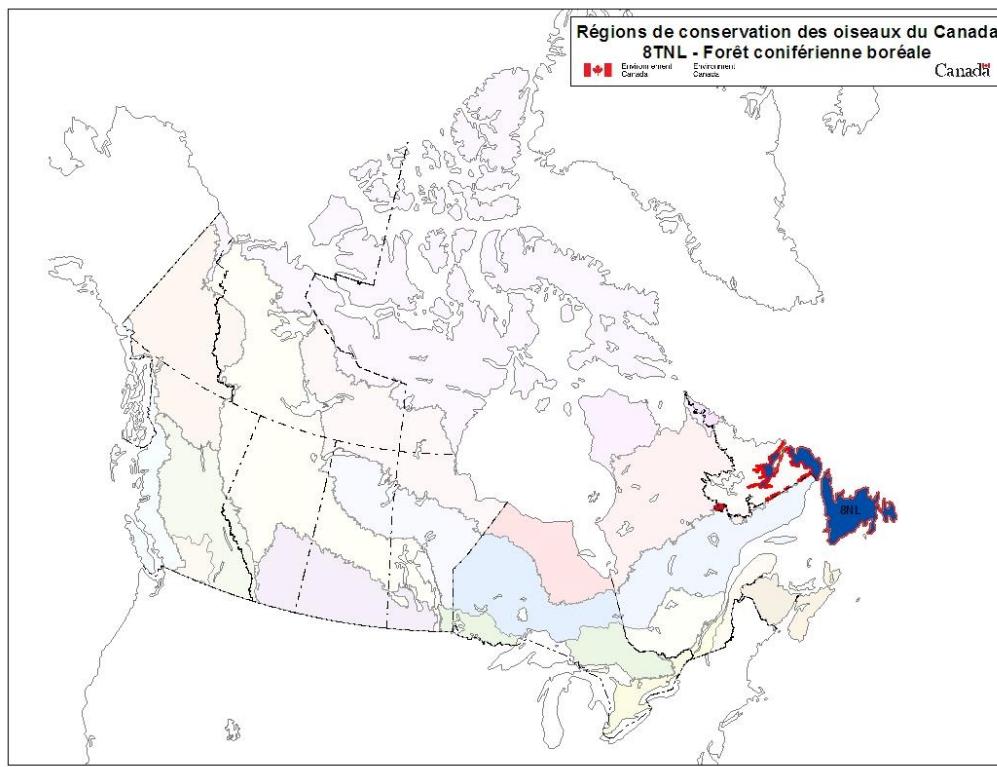
Les objectifs de conservation et les mesures recommandées dans les stratégies de conservation constitueront le fondement biologique qui soutiendra la formulation des lignes directrices et des pratiques de gestion bénéfiques favorisant l'observation des règlements d'application de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

## **Remerciements**

Le présent document s'appuie sur des modèles élaborés par Alaine Camfield, Judith Kennedy et Elsie Krebs, avec l'aide des planificateurs des RCO dans chacune des régions du Service canadien de la faune au Canada. Un travail de cette envergure ne pourrait être accompli sans l'apport d'autres collègues qui ont fourni ou validé l'information technique, commenté les versions antérieures de la stratégie et soutenu le processus de planification. Nous tenons à remercier les personnes suivantes : Karyne Bellehumeur, Doug Bliss, Andrew Boyne, Paul Chamberland, Kevin Davidson, Michael Elliott, Carina Gjerdrum, Alan Hanson, Christie MacDonald, Paul MacDonald, Bryan Martin, Bruce Pollard, Martin Raillard, Isabelle Robichaud, Dane Stuckel, Peter Thomas, Kyle Wellband, Becky Whittam, ainsi que les autres réviseurs.

**Pour obtenir une copie de la version complète de la présente stratégie, veuillez nous contacter à  
[migratorybirds\\_oiseauxmigrateurs@ec.gc.ca](mailto:migratorybirds_oiseauxmigrateurs@ec.gc.ca).**

# Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 8 et les unités biogéographiques marines 10 et 12 de Terre-Neuve-et-Labrador : forêt coniférienne boréale, les plateaux de Terre-Neuve et du Labrador et le golfe du Saint-Laurent



## Sommaire

La présente stratégie regroupe la meilleure information disponible tirée de la documentation sur la conservation des oiseaux à Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.). Elle identifie les espèces prioritaires pour la conservation, les principales menaces pour ces espèces et les mesures de conservation clés requises pour les protéger. Elle vise à devenir un outil pour la planification future de la conservation, un guichet unique où sont regroupés et exposés des renseignements importants sur la conservation des oiseaux. Cette stratégie s'appuie sur les stratégies de conservation des oiseaux existantes et étaye celles créées pour les autres régions de conservation des oiseaux (RCO) dans tout le Canada. De manière collective, ces stratégies de conservation utilisées dans les régions serviront de cadre pour mettre en œuvre la conservation des oiseaux à l'échelle nationale, ainsi qu'à déterminer les problèmes de conservation internationaux associés aux oiseaux prioritaires au Canada. Les stratégies ne se veulent pas très normatives, mais visent plutôt à guider les futurs efforts de mise en œuvre par les divers partenaires et intervenants.

Cette stratégie couvre trois unités de planification distinctes de Terre-Neuve et Labrador : l'unité terrestre de la région de conservation des oiseaux 8 (RCO 8 T.-N.-L.), ainsi que deux unités biogéographiques marines (UBM) : les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (UBM 10 T.-N.-L.) et le golfe du Saint-Laurent (UBM 12 T.-N.-L.).

La RCO 8 T.-N.-L. est composée de l'ensemble de l'île de Terre-Neuve et de 16 % de la partie sud du Labrador. Cette portion de la RCO 8 (la Forêt coniférienne boréale) est recouverte par une combinaison de forêts conifériennes et de forêts de transition ou mixtes, avec des milieux humides, des landes, des affleurements rocheux, des plans d'eau et une topographie côtière qui prédominent également. La population de la RCO 8 T.-N.-L. est éparses et concentrée sur la péninsule Avalon de Terre-Neuve. On compte 37 espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L. Ces espèces sont principalement associées aux milieux humides, aux forêts conifériennes, aux zones côtières (au-dessus de la marée haute) et aux zones riveraines.

Les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (UBM 10 T.-N.-L.) englobent l'une des plus grandes régions du plateau continental au monde, qui s'étend du sud du Labrador jusqu'aux Grands Bancs situés au large de l'île de Terre-Neuve. Cette unité marine diversifiée permet une activité pétrolière et gazière importante, une pêche riche et une circulation commerciale importante, qui ont toutes le potentiel d'affecter les oiseaux occupant ces zones. On compte 39 espèces prioritaires situées dans les zones côtières et les eaux marines de l'UBM 10 T.-N.-L.

Le golfe du Saint-Laurent (UBM 12 T.-N.-L.) représente l'un des écosystèmes estuariens et marins les plus importants et les plus productifs du Canada. Les variations spatiales et temporelles que présente la région, en matière de conditions environnementales et de processus océanographiques, offrent une communauté biologique extrêmement diversifiée et productive. On n'observe actuellement aucune activité pétrolière et gazière dans cette unité marine, mais des activités de pêche sont concentrées sur la côte ouest de Terre-Neuve. Un

transport maritime a lieu autour des centres de populations plus importantes. On compte 29 espèces prioritaires associées aux zones côtières et aux eaux marines dans l'UBM 12 T.-N.-L.

Diverses menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Les menaces principales dans tous les groupes de la planification sont la contamination chimique découlant des métaux lourds, les déversements ou les rejets de pétrole; un manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires; la compétition pour les ressources entre les espèces d'oiseaux et l'aquaculture ou les pêches commerciales; l'enchevêtrement dans les engins de pêche; et les changements climatiques.

L'objectif de conservation le plus fréquemment identifié dans la RCO 8 T.-N.-L. consiste à assurer la disponibilité de l'habitat adéquat pour les espèces prioritaires, tandis que dans l'UBM 10 T.-N.-L. et l'UBM 12 T.-N.-L., les principaux objectifs visent à réduire la mortalité ou à accroître la productivité. Toutefois, dans tous les groupes de la planification, l'objectif de conservation fréquemment identifié a été l'amélioration de notre compréhension des espèces d'oiseaux prioritaires. En combinant les pratiques de gestion bénéfiques (par exemple, gérer les activités de navigation et minimiser les rejets accidentels de pétrole), la gestion ou la protection des sites (limiter les activités industrielles au sein des zones tampons autour des sites clés), l'éducation du public quant aux impacts des perturbations découlant des activités récréatives et commerciales, les changements dans les lois (par exemple, réglementer l'utilisation des engins de pêche qui réduisent les prises accessoires), il est possible d'atténuer de nombreuses menaces identifiées dans ces trois unités.

Nous espérons que les renseignements que contient cette stratégie deviendront un outil utile pour la planification future de la conservation, en particulier en termes de conservation des habitats, car il présente de l'information pertinente sur les espèces prioritaires, les menaces et les mesures de conservation sous la forme d'un sommaire pratique.

## Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux

### Contexte

Le présent document fait partie d'une série de stratégies régionales de conservation des oiseaux (RCO) qu'Environnement Canada a préparées pour toutes les régions du pays. Ces stratégies répondent au besoin qu'a Environnement Canada d'établir des priorités de conservation des oiseaux qui soient intégrées et clairement formulées, afin de soutenir la mise en œuvre du programme canadien sur les oiseaux migrateurs, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Cette série de stratégies prend appui sur les plans de conservation déjà établis pour les quatre groupes d'oiseaux (sauvagine<sup>1</sup>, oiseaux aquatiques<sup>2</sup>, oiseaux de rivage<sup>3</sup> et oiseaux terrestres<sup>4</sup>) dans la plupart des régions du Canada, et sur des plans nationaux et continentaux, et inclut les oiseaux qui relèvent des mandats provinciaux et territoriaux. De plus, ces nouvelles stratégies uniformisent les méthodes employées partout au Canada, en plus de combler des lacunes, puisque les plans régionaux précédents ne couvrent pas toutes les régions du Canada ni tous les groupes d'oiseaux.

Ces stratégies présentent un recueil des interventions requises selon le principe général préconisant l'atteinte des niveaux de population établis à partir de données scientifiques, principe promu par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux. Ces niveaux de population ne correspondent pas nécessairement aux populations minimales viables ou durables, mais sont représentatifs de l'état de l'habitat ou du paysage à une époque antérieure aux chutes démographiques importantes qu'ont connues récemment de nombreuses espèces, de sources connues ou inconnues. Les menaces dégagées dans ces stratégies ont été établies à partir de l'information scientifique actuellement disponible et d'avis d'experts. Les objectifs et les mesures de conservation correspondants vont contribuer à stabiliser les populations aux niveaux souhaités.

Les stratégies s'appliquant aux RCO ne sont pas des documents hautement directifs. En général, les praticiens devront consulter des sources d'information complémentaires à l'échelle locale afin d'obtenir suffisamment de détails pour pouvoir appliquer les recommandations des stratégies. Des outils comme des pratiques de gestion bénéfiques permettront aussi d'orienter la mise en œuvre des stratégies. Les partenaires qui souhaitent contribuer à mettre en œuvre ces stratégies, comme les participants aux plans conjoints pour l'habitat établis dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), connaissent bien le type de planification détaillée de la mise en œuvre nécessaire pour coordonner et accomplir le travail de terrain.

<sup>1</sup> PNAGS, Comité du plan (2004)

<sup>2</sup> Milko et coll. (2003)

<sup>3</sup> Donaldson et coll. (2000)

<sup>4</sup> Rich et coll. (2004)

## ***Structure de la stratégie***

Cette stratégie comporte trois groupes de planification canadiennes distincts : la région de conservation des oiseaux 8 de Terre-Neuve et Labrador (RCO 8 T.-N.-L.), ainsi que les unités biogéographiques marines 10 et 12 entourant les côtes provinciales (UBM 10 T.-N.-L. et UBM 12 T.-N.-L.). Ces unités comprennent des listes différentes d'espèces d'oiseaux prioritaires. Ces UBM présentent seulement deux catégories d'habitat s'appuyant sur les catégories de couverture terrestre : plans d'eau, neige et glace et zones côtières. Pour les distinguer des catégories d'habitat équivalentes dans la RCO 8 T.-N.-L., elles sont désignées en tant que catégorie d'habitats des eaux marines et des zones côtières (intertidales) dans les UBM, et en tant que catégorie d'habitats de plans d'eau intérieurs et zones côtières (au-dessus de la marée haute) dans la RCO 8.

Bien que les îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon se situent géographiquement dans l'UBM 10 T.-N.-L., les menaces affectant les espèces prioritaires à l'intérieur de la Zone économique exclusive de la France sont traitées uniquement dans la section 3 de la version complète de la présente stratégie : Menaces à l'extérieur du Canada. Pour les espèces prioritaires de l'UBM 10 T.-N.-L., aucune des mesures de conservation avancée pour faire face aux menaces ne s'applique au territoire français, ni à la Zone économique exclusive de la France. De plus, il faut comprendre que toutes les cartes présentées dans la présente stratégie excluent le territoire français, et la Zone économique exclusive de la France.

La Section 1 de la stratégie, ci-dessous, contient de l'information générale sur la RCO/UBM et la sous-région, avec un survol des six éléments<sup>5</sup> qui résument l'état de la conservation des oiseaux à l'échelle de la sous-région. La Section 2, qui fait partie de la version complète de la stratégie, fournit des renseignements plus détaillés sur les menaces, les objectifs et les mesures à prendre pour des regroupements d'espèces prioritaires, constitués selon chacun des grands types d'habitats de la sous-région. La Section 3, aussi partie de la version complète de la stratégie, présente d'autres problématiques généralisées liées à la conservation qui ne s'appliquent pas à un habitat en particulier ou qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des menaces pour une espèce donnée, et traite des besoins en matière de recherche et de surveillance, de même que des menaces affectant les oiseaux migrateurs lorsqu'ils sont à l'extérieur du Canada. L'approche et la méthodologie sont résumées dans les annexes de la version complète, mais sont exposées plus en détail dans un document distinct (Kennedy et coll., 2012). Une base de données nationale contient toute l'information sous-jacente résumée dans la présente stratégie (disponible auprès d'[Environnement Canada](#)).

---

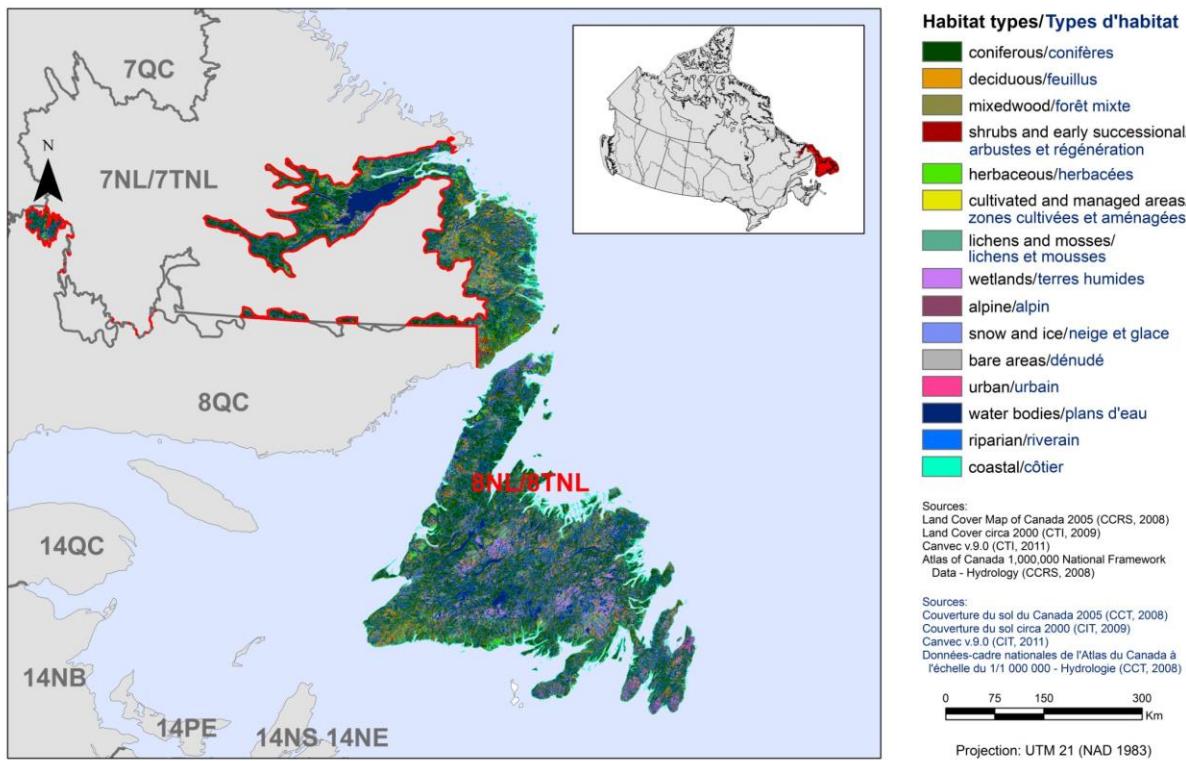
<sup>5</sup> Les six éléments sont : Élément 1 – Évaluation des espèces prioritaires; Élément 2 – Habitats importants pour les espèces prioritaires; Élément 3 – Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires; Élément 4 – Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires; Élément 5 – Objectifs en matière de conservation; Élément 6 – Mesures recommandées.

## **Caractéristiques de la RCO 8 : forêt coniférienne boréale de Terre-Neuve-et-Labrador**

La RCO 8 (Forêt coniférienne boréale) est une vaste région en forme de U qui couvre une superficie d'environ 1 800 000 km<sup>2</sup> et qui s'étend à partir du nord-est de l'Alberta, du nord de la Saskatchewan, de certaines sections du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, de l'est du Labrador et de l'ensemble de Terre-Neuve (Environnement Canada, 2000; 2011). La région est principalement constituée de zones côtières dans l'est et de vastes territoires de forêts conifériennes dans le nord, tandis que les arbres à feuilles larges caduques et les pins sont plus largement répartis dans les parties sud. La RCO 8 consiste également en une mosaïque de hautes terres boréales, de milieux humides et de tourbières parsemées de plusieurs lacs de taille petite et moyenne (Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, ICOAN, 2013).

La sous-région de l'Atlantique de la RCO 8 s'étend dans deux divisions géographiques, car le détroit de Belle-Isle sépare l'île de Terre-Neuve de la partie continentale du Labrador (figure 1). L'île de Terre-Neuve (111 390 km<sup>2</sup>) est entièrement située dans la RCO 8 T.-N.-L., tandis que seulement 16 % du Labrador (47 000 km<sup>2</sup>) est inclus, principalement dans la région est ainsi que dans les zones entourant le lac Melville et la rivière Paradise. La superficie combinée de ces deux portions est de 158 390 km<sup>2</sup>. Cette région est caractérisée par un paysage géologique unique fortement influencé par l'érosion et la collision entre les plaques tectoniques (Environnement Canada, 2000). Les monts Long Range sur la côte ouest de Terre-Neuve constituent l'extension située le plus au nord-est de la chaîne des Appalaches en Amérique du Nord, tandis que le Labrador représente la partie la plus à l'est du Bouclier canadien composé de substrat rocheux ancien (Encyclopædia Britannica en ligne, 2013).

La RCO 8 T.-N.-L. présente une combinaison de forêts conifériennes et de forêts de transition ou mixtes, de milieux humides, de landes, d'affleurements rocheux, de plans d'eau et d'une topographie côtière, qui sont contenus dans la Forêt coniférienne boréale (figure 1) et qui sont atypiques du paysage général. Une bonne partie de la province est couverte de forêt. Les conifères sont la principale espèce et parmi ceux-ci, le sapin baumier (*Abies balsamea*) et l'épinette noire (*Picea mariana*) sont les plus abondants. Dans la plupart des zones de la province (sur l'île en particulier), les conifères sont mélangés à des espèces de feuillus telles que le bouleau blanc (*Betula papyrifera*) et le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*) et à une grande variété d'arbustes de bois dur (NL Department of Natural Resources, 2012a). Les peuplements forestiers les plus grands et les plus sains se trouvent dans les zones abritées de sols profonds et bien drainés, tandis que dans d'autres régions, une bonne partie de la croissance des forêts est bloquée en raison d'une forte exposition au vent, des sols gorgés d'eau, des limitations en matière de température et des mauvaises conditions de sol (NL Department of Natural Resources, 2012b). Dans d'autres régions de la RCO 8 T.-N.-L., des incendies répétés et l'érosion qui s'ensuit ont créé des landes qui fournissent un habitat à une grande variété de petites plantes ligneuses (NL Department of Natural Resources, 2012a).



**Figure 1. Couverture terrestre de la RCO 8 de T.-N.-L.**

La ligne rouge représente les limites géographiques établies par l'ICOAN pour les RCO. Dans le présent document, les limites de la RCO 8 T.-N.-L. ne s'étendent pas au-dessous de la laisse de marée haute.

La population de Terre-Neuve-et-Labrador est estimée à 512 659 habitants; environ 94 % de cette population résident sur l'île de Terre-Neuve et le reste, au Labrador (NL Statistics Agency, 2013). La péninsule Avalon sur la côte du sud-est de Terre-Neuve est la partie la plus densément peuplée de l'île et abrite la capitale et la ville la plus grande de la province, St. John's, où résident près de 40 % de la population de la province (NL Statistics Agency, 2013). Parmi les autres villes adjacentes, on trouve Mount Pearl, un certain nombre de villes de plus petite taille telles que le sud de la baie de la Conception, Harbour Grace, Carbonear, Trepassey et Placentia, ainsi qu'un ensemble de petits villages typiquement situés au bord de la mer (Encyclopædia Britannica en ligne, 2013). Dans la portion de la RCO 8 T.-N.-L. du Labrador, la zone urbaine la plus importante est la ville de Happy Valley-Goose Bay, avec une population de 7 552 habitants (Statistique Canada, 2013).

Le climat à Terre-Neuve-et-Labrador est varié en raison de la portée nord-sud de la province, des vents d'ouest dominants, des courants océaniques froids et des facteurs locaux tels que les montagnes et les côtes. En général, l'île de Terre-Neuve possède un climat continental humide fortement influencé par la mer avec des hivers longs et froids, des étés courts et chauds et des précipitations abondantes (Stantec, 2010). Le sud du Labrador a un climat subarctique caractérisé par des étés courts et frais et par des hivers longs et froids; les précipitations sont faibles à modérées (Stantec, 2010). La RCO 8 T.-N.-L. est connue pour avoir les vents les plus

forts de toutes les provinces canadiennes, tandis que d'autres zones autour de l'île de Terre-Neuve et le long de la côte du Labrador sont reconnues pour la présence d'un brouillard épais dû au contraste entre les températures de la mer et de l'air (Encyclopædia Britannica en ligne, 2013).

L'économie de Terre-Neuve-et-Labrador dépend grandement de l'exploitation des ressources naturelles. En 2011, le PIB (PIB) provincial de toutes les industries a été calculé à plus de 31,5 milliards de dollars (NL Department of Finance, 2012). Les secteurs des services représentaient environ 14,1 milliards de dollars. Les 17,4 milliards de dollars restant, sont représentés par les industries basées sur les ressources, comme l'exploitation minière, la construction, l'extraction de pétrole et les activités de soutien, les secteurs des services publics, la pêche, la chasse et le piégeage, l'agriculture, la foresterie et l'exploitation forestière (p. ex. scieries, usines de papier) et la fabrication (p. ex. transformation des fruits de mer, fabrication du papier, raffinement du pétrole, production d'aliments et de boissons ou brassage et chaussure; NL Department of Finance, 2012). Le tourisme constitue aussi une part importante du secteur des services et il représente une valeur grandissante pour l'économie. En 2010, près de 518 500 de touristes non résidents ont visité Terre-Neuve-et-Labrador et ont dépensé environ 410,6 millions de dollars (NL Department of Finance, 2011).

L'exploitation minière est l'une des industries les plus importantes et les plus anciennes de la province et apporte une contribution importante à l'économie avec 10,4 % ou 3,3 milliards du PIB en 2011 (NL Department of Finance, 2012). Dans la RCO 8, plusieurs mines et carrières sur l'île de Terre-Neuve produisent du cuivre, du zinc, de l'argent, de l'or, de la silice, la baryte, de la dolomite, du gypse, de la pierre de taille, du sable, du gravier et de la tourbe. Les principales opérations liées aux métaux sont Duck Pond et Beaver Brook dans le centre de Terre-Neuve, ainsi que Pine Cove Mine et Ming Mine, dans la région de la péninsule de Baie Verte. Les opérations non liées aux métaux sont Burgoynes Cove, près de Clarenceville, Bishop Falls dans le centre de Terre-Neuve, Lower Cove dans la péninsule de Port-au-Port dans l'ouest de Terre-Neuve et Coal Brook, également sur la côte ouest. Il existe aussi une usine de traitement de nickel à Long Harbour, une installation de broyage à Nugget Pond et une série d'autres propriétés d'exploration sur l'île (NL Department of Natural Resources, 2012c). Au Labrador, il n'y a aucune opération liée aux métaux et non liée aux métaux; toutefois, on observe d'importantes propriétés d'exploration liée aux terres rares, au cuivre et au sable ferrifère dans la RCO 8 T.-N.-L., tel que Search Minerals Inc. à Port Hope Simpson, Silver Spruce Resources Inc. à Pope's Hill, Wolverine Exploration Inc. à Cache River et Grand River Ironsands Inc. à Churchill River (NL Department of Natural Resources, 2012c).

La construction est également une industrie importante pour l'économie provinciale, avec une contribution de près de 1,9 milliards au PIB en 2011 (NL Department of Finance, 2012). Une grande partie de l'activité de construction était liée aux dépenses associées à l'installation de traitement du nickel de Long Harbour, au projet d'exploitation pétrolière extracôtière Hebron, ainsi qu'aux investissements du secteur public tels que la voie Trans-Labrador, les nouvelles résidences étudiantes à l'Université Memorial et les nouvelles installations de soin de longue durée (NL Department of Finance, 2012).

La valeur estimée du secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière pour 2011 est de 133,5 millions de dollars en termes de PIB provincial, qui est remarquablement petit (0,4 %) étant donné la très grande zone de terres peuplées d'arbres et boisées à Terre-Neuve-et-Labrador (NL Department of Finance, 2012). Dans la RCO 8 T.-N.-L., l'industrie de la foresterie commerciale est restreinte à l'île de Terre-Neuve où seul un petit pourcentage de terre forestière est disponible aux fins de récolte, car le climat frais et humide ralentit le cycle des éléments nutritifs et produit peu de forêts extrêmement productives (Vasarhelyi et Kirk, 2007). Les principales composantes de l'industrie de la foresterie commerciale sont la production de papier journal par une usine de papier à Corner Brook, ainsi qu'une grande quantité de bois servant de combustible domestique (p. ex. bois de chauffage) et, dans une moindre mesure, de produits du bois (p. ex. portes de meuble de rangement, revêtement de sol) produits par de grandes scieries sur l'île (NL Department of Finance, 2012; NL Department of Natural Resources, 2013a).

L'étendue des terres disponibles pour l'agriculture à Terre-Neuve-et-Labrador est très petite (environ 400 km<sup>2</sup>) et seule une portion est utilisée pour les cultures en raison des sols acides, des températures fraîches et des saisons de croissance courtes (NL Department of Natural Resources, 2013b). En 2011, la valeur estimée du secteur agricole était de 76,5 millions, mais elle ne représentait que 0,2 % du PIB provincial total (NL Department of Finance, 2012). Les terres agricoles de la RCO 8 T.-N.-L. sont limitées aux zones situées au sud de St. John's, près de Deer Lake et dans la Codroy Valley sur l'île de Terre-Neuve, ainsi que quelques terres agricoles marginales dans le centre du Labrador. Les principales cultures vivrières produites aux fins de consommation locale sont les pommes de terre, les rutabagas, les navets, les carottes et le chou. Par ailleurs, plus de 75 % des recettes agricoles découlent des ventes de volaille, de produits laitiers et d'œufs. Les bleuets sauvages, les pains de perdrix et les blackbières (ronce petit-mûrier) sont récoltés à des fins commerciales et utilisés dans la fabrication de la confiture et du vin (NL Department of Natural Resources, 2013b).

Les Mi'kmaq constituent l'unique peuple autochtone restant sur l'île de Terre-Neuve à l'heure actuelle. Les Beothuks indigènes résidaient également sur l'île au moment du contact européen aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles; toutefois, ils disparurent en 1829 (Pastore, 1997a). Les Mi'kmaq résident principalement dans une réserve à Conne River (Première nation Miawpukek), mais l'on observe également diverses concentrations à d'autres endroits dans le centre et l'ouest de Terre-Neuve, connues sous le nom de Première nation Qalipu (Pastore, 1997b). Auparavant, les Mi'kmaq étaient un peuple semi-nomade et chassaient la faune à laquelle ils avaient accès, telle que les fruits de mer, les mammifères grands ou petits, les poissons, les oiseaux de mer et les œufs (Pastore, 1997b). Les traditions courantes de ce peuple ont changé et évolué avec le temps, en grande partie à cause de la colonisation française et britannique du Canada (McMillan, 1995). Le peuple autochtone du Labrador comprend les Inuits du nord de Nunatsiavut, les Inuits et les Métis du sud de Nunatukavut et les Innus (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2009). Les Inuits du Labrador sont présents dans plusieurs régions de la côte nord (c.-à-d. Rigolet, Makkovik, Postville, les deux capitales administratives de Hopedale et Nain) et sont des descendants directs du peuple préhistorique de Thulé, des

chasseurs qui se sont propagés depuis l'Alaska dans l'ensemble des régions circumpolaires du Canada et du Groenland. En 2005, le gouvernement du Nunatsiavut a été établi en tant que gouvernement régional au sein de la province de Terre-Neuve-et-Labrador (gouvernement du Nunatsiavut, 2009). Les Inuits et les Métis du Labrador sont présents dans un certain nombre de collectivités sur les côtes centre et sud du Labrador (c.-à-d. Happy Valley Goose Bay, Mud Lake, North West River, Cartwright, rivière Paradise, Black Tickle, Norman Bay, Charlottetown, Pinset's Arm, Williams Harbour, Port Hope Simpson, St. Lewis, Mary's Harbour et Lodge Bay), où une partie importante de la population découle des mariages entre les Inuits et la population blanche provenant de l'Europe (NunatuKavut, 2012). De nos jours, les méthodes traditionnelles de pêche, de chasse et de piégeage des Inuits et des Métis sont toujours pratiquées par un certain nombre de membres communautaires (Pastore, 1997c). Le peuple Innu du Labrador occupe deux peuplements : Sheshatshiu, près du lac Melville et Natuashish le long de la côte nord; par ailleurs, beaucoup d'entre eux ont maintenu leurs langues d'origine et une partie de leurs cultures anciennes nomades (Nation Innu, 2013).

Diverses menaces actuelles et potentielles pèsent sur l'avifaune de la région. Les menaces principales sont liées aux lacunes en matière de connaissances concernant la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces prioritaires et concernant les effets des changements climatiques, notamment la dégradation et les changements liés à l'habitat, les changements dans les réseaux trophiques et les augmentations dans la fréquence des tempêtes entraînant une mortalité et modifiant la qualité de l'habitat.

Sur l'île de Terre-Neuve, près de 8 % (zone terrestre : 8 888 km<sup>2</sup>, zone marine : 3 km<sup>2</sup>) de la surface sont protégés en tant que zones gérées au niveau provincial ou fédéral; près de 3,5 % de la surface sont protégés au Labrador (zone terrestre : 9 893 km<sup>2</sup>, zone marine : 83 km<sup>2</sup> (Conseil canadien des aires écologiques, 2011; figure 2). Bien qu'il n'y ait aucun refuge d'oiseaux migrateurs au Labrador, Environnement Canada en gère trois sur l'île de Terre-Neuve pour une superficie totale d'environ 10 km<sup>2</sup>: l'île aux Canes (1,50 km<sup>2</sup>) et l'île Shepherd (0,135 km<sup>2</sup>) fournissent un habitat de nidification pour les Eiders à duvet, tandis que Terra-Nova (8,70 km<sup>2</sup>) sert de zone d'exclusion de chasse autour du Parc national Terra-Nova. Il n'existe aucune réserve nationale de faune sur l'île de Terre-Neuve, ni au Labrador. Parcs Canada gère deux parcs nationaux sur l'île de Terre-Neuve : Gros Morne et Terra-Nova, pour une zone terrestre totale de 2 205 km<sup>2</sup>. Le parc national Gros Morne est également un site du patrimoine mondial de l'UNESCO. De plus, on compte sept lieux historiques nationaux (Signal Hill, Cape Spear, Castle Hill, Hawthorne Cottage, L'Anse aux Meadows, Port au Choix, Ryan Premises), qui sont tous situés sur l'île de Terre-Neuve, avec un site (Red Bay) situé au Labrador (Historic Sites Association of Newfoundland & Labrador, 2013). Il existe également une série de réserves écologiques dans la RCO 8 T.-N.-L., notamment les réserves naturelles intégrales Avalon et Bay du Nord, ainsi que la réserve écologique provisoire de Little Grand Lake (NL Department of Environment and Conservation, 2013).

La superficie totale de Terre-Neuve-et-Labrador est de 405 720 km<sup>2</sup>; 94 % de cette surface est détenue par la Couronne provinciale. Ainsi, la majorité en nombre et en superficie) des zones protégées sont gérées par la province : 53 zones terrestres (6 670 km<sup>2</sup>) sur l'île de Terre-Neuve

et trois zones terrestres ( $193 \text{ km}^2$ ) plus une zone maritime ( $24 \text{ km}^2$ ) au Labrador. En plus des aires protégées, un certain nombre d'organisations non gouvernementales de l'environnement participent à la sécurisation et à la gestion des terres aux fins de conservation. Les principales organisations participant à ces activités sur l'île de Terre-Neuve sont :

- Canards Illimités Canada (43 projets totalisant  $33 \text{ km}^2$  d'habitat de sauvagine).
- Conservation de la nature Canada (détient 37 propriétés et servitudes sur  $27 \text{ km}^2$ )

Au Labrador, Conservation de la nature Canada travaille sur un plan de conservation de l'habitat avec les collectivités, les organisations non gouvernementales de l'environnement, les universités et le Nunatsiavut (y compris la Nation innu et le conseil communautaire de NunatuKavut), ainsi que les gouvernements provinciaux. D'autre part, des désignations reconnaissant une valeur écologique unique (mais qui ne protègent pas officiellement l'habitat) ont permis de davantage sensibiliser le public et ont facilité la conservation d'habitats importants sur le plan écologique. Dans la RCO 8, on observe :

- L'estuaire de la rivière Grand Codroy sur l'île de Terre-Neuve reconnu en vertu de la Convention de RAMSAR sur les milieux humides d'importance internationale ( $9 \text{ km}^2$ )
- 25 zones importantes pour la conservation des oiseaux ( $9\,720 \text{ km}^2$ ) sur l'île de Terre-Neuve.
- Dix zones importantes pour la conservation des oiseaux ( $2\,073 \text{ km}^2$ ) au Labrador.

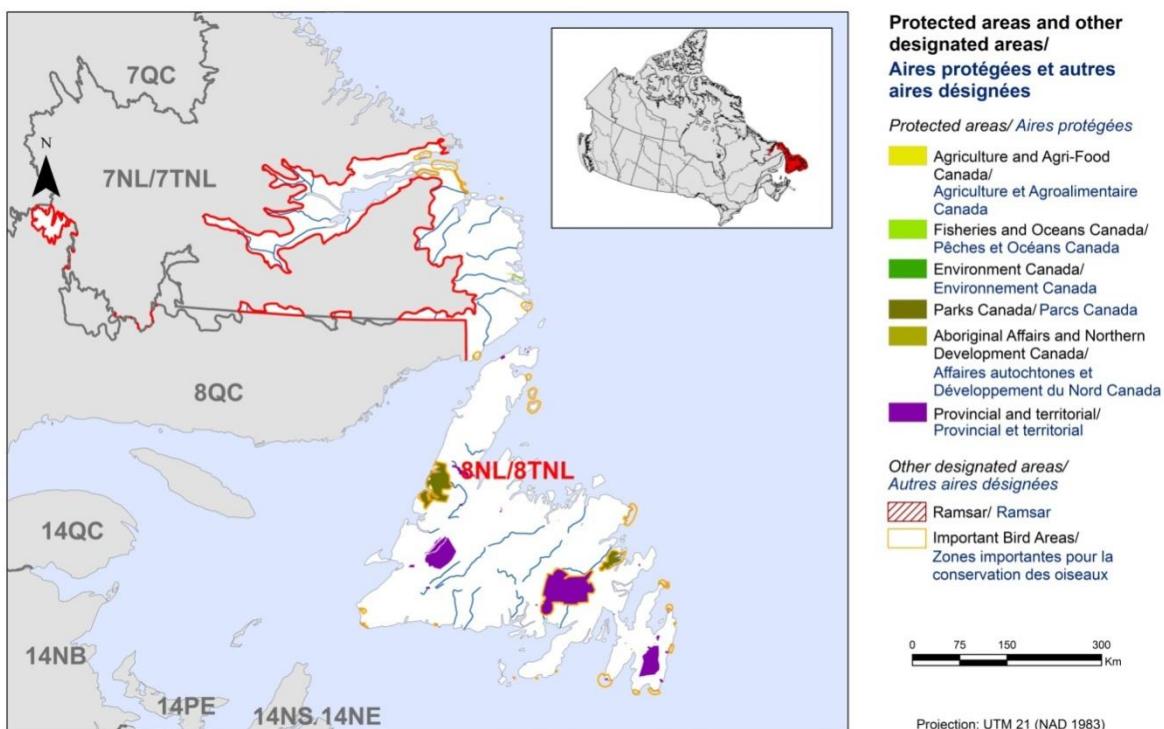
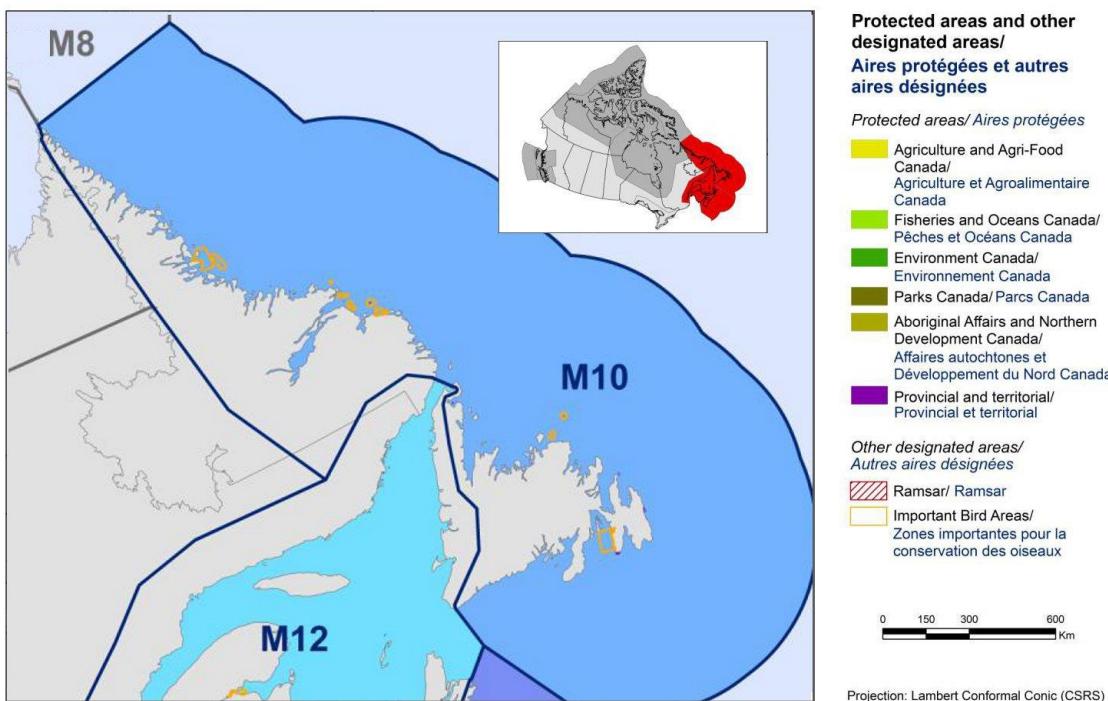


Figure 2. Carte des aires protégées et désignées dans la RCO 8 T.-N.-L.

## **Caractéristiques de l'unité biogéographique marine 10 : Plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador**

Les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (qui correspondent à M10 sur la figure 3) s'enfoncent dans l'océan Atlantique depuis la côte est et englobent l'une des plus grandes régions du plateau continental au monde (Pêches et Océans Canada, 2010). S'étendant du sud du Labrador jusqu'aux Grands Bancs au large de l'île de Terre-Neuve, et reliée par les zones économiques exclusives canadiennes, la superficie totale de l'UBM 10 T.-N.-L. est supérieure à 2,5 million km<sup>2</sup> (Pêches et Océans Canada, 2010). La structure du fond marin des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador varie fortement et ils sont représentés par des formes côtières importantes, des bancs au large, des pentes et des canyons (Pêches et Océans Canada, 2010). Les côtes sont continuellement modifiées en raison de l'exposition à l'action des vagues et à la glace de mer, et par la fluctuation des niveaux de la mer avec une élévation variant de zones ayant un relief bas à des falaises abruptes, et des amplitudes de marées constantes variant de 0,8 à 1,6 m (Templeman, 2010). La région du plateau continental est généralement divisée en trois zones : (1) un plateau interne, une zone étroite parallèle à la côte jusqu'à 20 km de large; (2) un plateau central interne, consistant en une vaste zone plutôt plate, avoisinant 50 à 150 km de large et atteignant entre 50 et 200 m de profondeur et (3) un plateau extérieur. La région de la pente continentale est située au-delà de ce rebord continental et atteint rapidement des profondeurs supérieures à 3 000 m (Templeman, 2010).



**Figure 3. Carte des aires protégées et désignées marines des UBM 10 (M10) et 12 (M12) de Terre-Neuve-et-Labrador.**

Les eaux au large des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador sont principalement influencées par le courant du Labrador qui se dirige vers le sud dans les branches littorales et au large. La branche au large trouve son point de départ dans le courant de l'ouest du Groenland et borde le plateau continental et les Grands Bancs. Elle transporte également dix fois plus d'eau que la branche littorale et elle est plus salée et plus chaude (Rose, 2007). La branche littorale plus froide et plus fraîche a son point d'origine dans le Haut-Arctique canadien, reçoit des apports d'eau douce des rivières situées le long de son chemin et embrasse la côte nord-est de Terre-Neuve-et-Labrador avec le chenal d'Avalon; elle tourne également à l'est le long de la côte sud de l'île et pénètre dans la baie Placentia avant d'entrer dans le golfe du Saint-Laurent (Rose, 2007). Une petite portion de l'UBM 10 T.-N.-L. est recouverte de glace de mer pendant sept à dix mois par an. Les icebergs sont abondants et sont présents tout au long de l'année. La plupart de ces icebergs sont produits par des glaciers sur la côte du Groenland qui se détachent et sont transportés vers le nord; ils suivent une direction antihoraire autour de la baie de Baffin, puis vers le sud à travers le détroit de Davis par le courant du Labrador (Templeman, 2010). Le mélange du courant du Labrador avec les eaux plus chaudes du Gulf Stream, ainsi que la forme du fond de l'océan dans l'UBM 10 T.-N.-L. ramène des éléments nutritifs à la surface et fait de ces eaux parmi les plus productives au monde (Pêches et Océans Canada, 2010). Les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador maintiennent une diversité impressionnante de vie marine étant donné leur nature tempérée, y compris diverses espèces de corail d'eau froide, de plancton, de poissons, de mammifères, d'amphibiens et d'oiseaux de mer. Outre l'effet sur les éléments nutritifs, le mélange des courants froids et chauds entraîne souvent un brouillard fréquent et dense dans cette région, ce qui est très courant sur les Grands Bancs et le long des côtes sud et sud-est de Terre-Neuve (Encyclopædia Britannica en ligne, 2013). Les eaux marines des plateaux de Terres-Neuve-et-Labrador sont également parmi les régions qui subissent le plus de tempêtes en Amérique du Nord (Templeman, 2010).

Dans l'UBM 10 T.-N.-L., une exploration et une exploitation pétrolière et gazière intensives extracôtières se déroulent dans la région des Grands Bancs et cette industrie représentait environ 33 % (10,35 milliards de dollars) du PIB provincial en 2011 (NL Department of Finance, 2012). À l'heure actuelle, la province comporte trois secteurs pétroliers principaux : Hibernia, Terra Nova et White Rose. Le site Hebron constituera le quatrième projet de pétrole marin indépendant de Terre-Neuve-et-Labrador; les activités de développement se déroulent depuis 2008 et les premières quantités de pétrole sont prévues pour 2017 (NL Department of Finance, 2012; NL Department of Natural Resources, 2013c).

Les Grands Bancs sont également l'une des aires de pêche les plus riches au monde; par conséquent, l'industrie de pêche, qui comprend une récolte combinée de poissons (morue, églefin, flétan et hareng), mollusques et crustacés (crabe, crevette et myses; NL Department of Natural Resources, 2013d), reste une partie importante de l'économie provinciale. Cette industrie apporte une contribution de plus de 215 millions de dollars au PIB chaque année lorsqu'elle est considérée en combinaison avec la chasse et le piégeage (NL Department of Finance, 2012). L'aquaculture constitue également une industrie importante pour la province. Tous les sites d'aquaculture de l'UBM 10 T.-N.-L. sont situés près des côtes de l'île de Terre-Neuve, avec la plus forte concentration située dans la région de la baie d'Espoir (Templeman,

2010). L'industrie se développe au niveau de l'aquaculture de la truite arc-en-ciel anadrome, le saumon de l'Atlantique, les moules bleues et la morue. L'aquaculture d'autres espèces, telles que les pétoncles et l'omble chevalier, est également considérée (Pêches et Océans Canada, 2011; Newfoundland Aquaculture Industry Association, 2011).

Le transport maritime est une composante importante de l'économie, car les industries principales situées dans l'UBM 10 T.-N.-L. dépendent de l'océan (c.-à-d. pêche, exploration pétrolière et gazière). L'emplacement stratégique de cette région sur l'orthodromie entre l'est de l'Amérique du Nord et l'Europe est important pour la navigation nationale et internationale. En plus, le détroit de Cabot relie les voies de navigation transatlantique à la voie maritime du Saint-Laurent et aux Grands Lacs (Templeman, 2010). Sur l'île de Terre-Neuve, le port Come By Chance dans la baie Placentia s'occupe d'immenses volumes de marchandises (utilisé principalement pour le transport du pétrole) et est d'abord, le port principal dans la région. Parmi les autres ports, on trouve Whiffen Head, Hibernia et Holyrood (Templeman, 2010). Le port de St. John's représente également un port commercial important pour les expéditions de biens de consommation et industriels tandis qu'au Labrador, Happy Valley-Goose Bay est le port principal (Transports Canada, 2012). En plus des gros navires de charge, le secteur du transport maritime comprend les traversiers, les remorqueurs ou les barges, la navigation de plaisance et la circulation des paquebots de croisière. Plusieurs traversiers plus petits relient de nombreuses autres villes et communautés autour de l'île de Terre-Neuve et le long de la côte du Labrador. Les services de traversier interprovinciaux emploient des traversiers autos/passagers à partir de Nord Sydney (Nouvelle-Écosse) vers les villes de Port aux Basques et d'Argentine sur la côte sud de l'île de Terre-Neuve (NL Department of Transportation and Works, 2012). Les activités impliquant des remorqueurs et la navigation de plaisance sont également fréquentes et ont tendance à être limitées aux eaux côtières, aux plans d'eau intérieurs et dans les ports (Cruiseship Authority of Newfoundland and Labrador, 2013).

Diverses menaces existantes et potentielles affectent l'avifaune de la région. La pollution liée au pétrole est une menace pour les espèces prioritaires de la région, car l'exploitation des réserves par l'industrie augmente. De même, le manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces prioritaires compliquent l'évaluation de leur statut et la compréhension des causes du déclin des populations.

L'UBM 10 T.-N.-L. comporte deux zones de protection marines importantes représentant 0,44 % de la superficie totale (figure 3). Pêches et Océans Canada est chargé de la zone de protection marine de Eastport ( $3 \text{ km}^2$ ) dans la baie Bonavista sur l'île de Terre-Neuve. En outre, le chenal Laurentien entre les provinces de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador est actuellement étudié en tant que future zone de protection marine potentielle (Pêches et Océans Canada, 2012). Il existe une zone de protection marine importante au Labrador : la zone de protection marine de Gilbert Bay ( $59 \text{ km}^2$ ) gérée par Pêches et Océans Canada. On observe également de nombreuses réserves écologiques dans l'UBM 10 T.-N.-L., notamment la réserve écologique des îles Gannet ( $24 \text{ km}^2$ ) qui est gérée par la province et protège les colonies d'oiseaux de mer les plus grandes et les plus diversifiées en Amérique du Nord (p. ex. Petit Pingouin, Macareux moine, Guillemot marmette et de Brünnich, Mouette tridactyle, Goéland

marin et Fulmar boréal). D'autres réserves écologiques importantes d'oiseaux de mer dans l'UBM 10 T.-N.-L. comportent l'île Baccalieu, le cap Ste-Marie, l'île Funk, la baie Witless, les îles de Hare Bay et la réserve écologique provisoire de Lawn Islands Archipelago (NL Department of Environment and Conservation, 2013a).

### ***Caractéristiques de l'UBM 12 : Golfe du Saint-Laurent***

L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (zone M12 sur la figure 3), avec une superficie totale d'environ 247 000 km<sup>2</sup>, représentent l'un des écosystèmes estuariens/marins les plus importants et les plus productifs du Canada, ainsi que dans le monde entier (Therriault, 1991). Doté d'un bassin versant qui comprend les Grands Lacs, l'écosystème marin du Saint-Laurent bénéficie de plus de la moitié de l'apport en eau douce de la côte Atlantique de l'Amérique du Nord (Pêches et Océans Canada, 2010). Cet écosystème fait également l'objet d'une forte influence exercée par l'océan et par les variations climatiques de l'Atlantique Nord, d'origine à la fois arctique (courant du Labrador) et tropicale (Gulf Stream). Par conséquent, cette région présente d'importantes variations spatiales et temporelles en matière de conditions environnementales et de processus océanographiques (Benoît et coll., 2012). Ce cadre unique fournit des conditions favorables au développement d'une communauté biologique et d'une structure trophique très variées et très productives (Benoît et coll., 2012).

L'UBM 12 se trouve en aval de certains des plus grands centres urbains et industriels, de zones de développement importantes situées sur le continent et d'émetteurs de contaminants industriels et agricoles (Benoît et coll., 2012). Les énormes apports d'eau douce, notamment pendant les saisons humides du printemps et de l'été, entraînent la diminution des taux de salinité du golfe et de l'estuaire. L'importance accrue de la navigation commerciale, écotouristique et de plaisance est un vecteur de propagation des espèces aquatiques envahissantes (Benoît et coll., 2012). L'aménagement du littoral et les charges sédimentaires et en éléments nutritifs qui en découlent, ainsi que l'industrie de l'aquaculture des mollusques vaste et en pleine expansion ont converti d'importantes parties de la côte et les eaux estuariennes et de lagune en fermes (Benoît et coll., 2012). Benoît et coll., (2012) ont examiné des éléments de preuve qui portent à croire que des aspects importants du réseau trophique de l'UBM 12 ont changé au début des années 1990. De plus, la hausse de la température moyenne de la surface de la mer et l'hypoxie due en partie aux changements climatiques et à la détérioration des zones côtières provoquée par les pressions anthropiques (p. ex. l'eutrophisation des eaux côtières) sont susceptibles de provoquer un stress physiologique au sein des populations d'organismes marins (Benoît et coll., 2012).

La partie de l'UBM 12 T.-N.-L. représente une superficie d'environ 21 400 km<sup>2</sup> au large de la côte ouest de l'île de Terre-Neuve (figure 3). Les eaux du plateau de Terre-Neuve pénètrent dans le golfe sur le côté est du détroit de Cabot, puis dérive vers le nord-est le long de la côte ouest de Terre-Neuve et, jumelé à une déviation venant de l'ouest le long de la côte nord, exécute un vaste tourbillon antihoraire dans la circulation de surface (Alexander et coll., 2010). Un débit entrant en profondeur apporte de l'eau provenant de l'Atlantique en passant dans le détroit de Cabot et compense le débit net sortant des eaux de surface. Le refroidissement hivernal et les contributions du plateau du Labrador par le détroit de Belle Isle entraînent une importante couverture de glace (ainsi que des dangers de navigation connexes) dans le golfe pendant au moins trois mois chaque hiver (Alexander et coll., 2010).

Il n'y a actuellement aucune exploitation gazière dans la région du golfe du Saint-Laurent de l'UBM 12 T.-N.-L.; toutefois, un certain nombre de compagnies d'exploration ont actuellement

des intérêts sur le littoral et au large le long de la côte ouest de Terre-Neuve. De plus, l'industrie de la pêche dans l'UBM 12 T.-N.-L. est centrée principalement sur la côte ouest de l'île de Terre-Neuve et sur le nord du golfe du Saint-Laurent pour les espèces telles que la morue, le maquereau, le hareng, le capelan et la crevette (Alexander et coll., 2010). L'activité liée à l'aquaculture est limitée à 17 sites, de Robinsons sur la côte sud-ouest à la baie Pistolet dans la péninsule Northern (Alexander et coll., 2010). Les principales contributions découlent des opérations liées aux mollusques et crustacés (p. ex. huîtres, moules bleues), mais on compte quelques sites saisonniers pour la morue franche et de nombreux élevages de salmonidés établis répartis le long de la côte ouest de Terre-Neuve (Pêches et Océans Canada, 2010).

Le principal port de navigation de l'UBM 12 T.-N.-L. est situé à Corner Brook sur l'île de Terre-Neuve, ainsi que l'expédition de papier journal qui se fait depuis Port Harmon à Stephenville (Transports Canada, 2012). Les services de traversier sont utilisés en tant qu'autres formes de transport maritime. Par exemple, un service de traversier régulier pour les passagers et les voitures à travers le détroit de Belle-Isle relie l'île de la province de Terre-Neuve avec la région du Labrador sur la partie continentale. Un autre traversier part de St. Barbe, sur la péninsule Northern de Terre-Neuve et rejoint la ville portuaire de Blanc-Sablon (Québec), située sur la frontière provinciale et près de la ville de L'Anse-au-Clair au Labrador (NL Department of Transportation and Works, 2012).

Diverses menaces existantes et potentielles affectent l'avifaune de la région. La pollution liée au pétrole est une menace pour les espèces prioritaires dans la région, car l'industrie continue à accroître l'exploitation des réserves. De même, le manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces prioritaires compliquent l'évaluation de leur statut ou la compréhension des causes du déclin des populations.

## Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats

### **Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires**

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région de conservation des oiseaux et UBM. Les espèces qui sont vulnérables en fonction de la taille de leur population, de leur répartition, des tendances démographiques, de leur abondance et des menaces font partie des espèces prioritaires, puisque leur « conservation » est « préoccupante ». Sont incluses également quelques espèces largement réparties et abondantes, considérées comme des espèces « d'intendance ». Les espèces d'intendance sont incluses parce qu'elles illustrent parfaitement l'avifaune nationale ou régionale, ou du fait qu'une forte proportion de leur aire de distribution ou de leur population continentale se situe dans la sous-région. La conservation de plusieurs de ces espèces peut s'avérer quelque peu préoccupante, alors que d'autres peuvent n'exiger pour l'instant aucun effort particulier de conservation. Les espèces dont la « gestion » est préoccupante sont aussi incluses comme espèces prioritaires lorsqu'elles ont atteint (ou dépassé) l'objectif de population fixé, mais nécessitent une gestion continue en raison de leur importance socioéconomique comme espèces d'intérêt cynégétique ou en raison de leurs effets sur d'autres espèces ou habitats.

Cette opération de détermination des priorités a pour but de focaliser les efforts de mise en œuvre sur les enjeux les plus importants pour l'avifaune canadienne. Le tableau 1 dresse la liste complète de toutes les espèces prioritaires et indique le motif de leur inclusion dans la RCO 8, UBM 10 et UBM 12 T.-N.-L. Les tableaux 2 et 3 résument le nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 8, UBM 10 et UBM 12 T.-N.-L., par groupe d'oiseaux et selon la justification de leur statut prioritaire.

Dans la RCO 8 T.-N.-L., on compte 37 espèces prioritaires (tableau 2), dont la majorité sont des oiseaux terrestres (20 espèces). On compte également six espèces d'oiseaux de rivage, trois espèces d'oiseaux aquatiques et huit espèces de sauvagine. Dans l'ensemble, 35 % des espèces de sauvagine et 29 % des oiseaux de rivage sont des espèces prioritaires, par rapport à 18 % des oiseaux terrestres et 18 % des oiseaux aquatiques (tableau 2). Neuf espèces prioritaires (24 %) sont officiellement protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement du Canada (Registre public des espèces en péril, 2012) : sept oiseaux terrestres, un oiseau de rivage et une espèce de sauvagine (tableau 3).

Dans l'UBM 10 T.-N.-L. 39 espèces prioritaires ont été identifiées (tableau 2) : une espèce d'oiseau terrestre, huit espèces d'oiseaux de rivage, 18 espèces d'oiseaux aquatiques et 12 espèces de sauvagine. Dans l'ensemble, 50 % des espèces de sauvagine et 41 % des espèces d'oiseaux aquatiques sont des espèces prioritaires, par rapport à 31 % des oiseaux de rivage et 25 % des oiseaux terrestres. Cinq espèces prioritaires (13 %) sont officiellement protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement du Canada (Registre public des espèces

en péril, 2012) : deux espèces d'oiseaux de rivage, une espèce d'oiseau aquatique et deux espèces de sauvagine (tableau 3).

Dans l'UBM 12, on compte 29 espèces prioritaires (tableau 2) : 12 espèces d'oiseaux de rivage, neuf espèces d'oiseaux aquatiques et huit espèces de sauvagine. Aucune espèce d'oiseau terrestre n'a été identifiée comme étant une espèce prioritaire dans cette unité de planification. Dans l'ensemble, 48 % des espèces d'oiseaux de rivage sont des espèces prioritaires, par rapport à 36 % des espèces de sauvagine et 20 % des oiseaux aquatiques. Six espèces prioritaires (21 %) sont officiellement protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement du Canada (Registre public des espèces en péril, 2012) : deux espèces d'oiseaux de rivage, deux espèces d'oiseaux aquatiques et une espèce de sauvagine (tableau 3).

Pour toutes les unités de planification énoncées dans la présente stratégie, les raisons les plus fréquemment avancées pour l'identification des oiseaux terrestres comme des espèces prioritaires sont des préoccupations régionales ou sont du ressort de l'intendance. Par contre, les raisons de considérer les oiseaux de rivage et les oiseaux aquatiques comme des espèces prioritaires sont habituellement des préoccupations à l'échelle nationale ou continentale (tableau 3). Cette différence est expliquée principalement par le manque d'information à l'échelle régionale concernant de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques et de rivage. Comme pour la sauvagine, la principale raison de l'inclusion de ces espèces en tant qu'espèces prioritaires est leur statut modérément élevé, élevé ou très élevé en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS, Comité du Plan, 2004; tableau 3).

**Tableau 1. Espèces prioritaires dans la RCO 8, UBM 10 et UBM 12 de T.-N.-L, objectifs de population et justification du statut prioritaire.**

**Nota :** Le terme « Oui » indique une occurrence d'espèce prioritaire au sein de l'unité de planification; il est accompagné de la raison de l'inclusion en tant qu'inscription prioritaire.

RCO 8 T.-N.-L	UBM 10 T.-N.-L	UBM 12 T.-N.-L	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population <sup>1</sup>	LEP <sup>2</sup>	COSEPAC <sup>3</sup>	Inscription provinciale <sup>4</sup>	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine <sup>5</sup>	Examen par des experts <sup>6</sup>
Oui			Bec-croisé des sapins ( <i>percnia</i> )	Oiseaux terrestres	Objectif de rétablissement	VD	VD	VD	Oui		Oui	Oui		
Oui			Bruant à gorge blanche	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui				
Oui			Bruant des marais	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui		Oui		
Oui			Chouette épervière	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui			Engoulevent d'Amérique	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir <sup>†</sup>	M	M	M	Oui					
Oui			Épervier brun	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui			Faucon pèlerin ( <i>anatum/tundrius</i> )	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir <sup>†</sup>	P	P	VU			Oui			
Oui			Goglu des prés	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir		M		Oui					
Oui			Grive à joues grises	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir			VU						
	Oui		Harfang des neiges	Oiseaux terrestres	Maintenir						Oui			
Oui			Hibou des marais	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir <sup>†</sup>	P	P	VU	Oui					
Oui			Hirondelle rustique	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir		M							
Oui			Martinet ramoneur	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir <sup>†</sup>	M	M	M	Oui					
Oui			Moucherolle à côtés olive	Oiseaux terrestres	Maintenir <sup>†</sup>	M	M	M	Oui		Oui			

<sup>1</sup> Les objectifs de population s'appliquent à toutes les unités où l'espèce est une priorité (RCO 8, UBM 10 et/ou UBM 12 T.-N.-L.), sauf indication contraire.

<sup>2</sup> Espèces inscrites à l'Annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril : VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante ([Registre public des espèces en péril](#), 2012).

<sup>3</sup> Évaluation par le COSEPAC ([Comité sur la situation des espèces en péril au Canada](#)) : VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante (COSEPAC 2012).

<sup>4</sup> Espèce inscrite en vertu de la *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant en voie de disparition (VD), menacée (M) ou vulnérable (VU) (NL Department of Environment and Conservation (2013b)).

<sup>5</sup> Espèces de sauvagine figurant à la liste des espèces clés du plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est de 2007-2012 ou ayant un niveau « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance soit dans la catégorie reproductive ou non-reproductive dans la région de conservation de la sauvagine 8 ou 8.2 (similaire à la RCO 8) du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

<sup>6</sup> Espèces ajoutées ou retirées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador.

<sup>†</sup> L'objectif de population intérim sera remplacé dès que les documents de rétablissement seront publiés pour cette espèce inscrite en vertu de la LEP.

Tableau 1 (suite)

RCO 8 T.-N.-L	UBM 10 T.-N.-L	UBM 12 T.-N.-L	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population <sup>1</sup>	LEP <sup>2</sup>	COSEPAC <sup>3</sup>	Inscription provinciale <sup>4</sup>	Préoccupation nationale/continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine <sup>5</sup>	Examen par des experts <sup>6</sup>
Oui			Moucherolle à ventre jaune	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui		Oui			
Oui			Paruline à gorge noire	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui				
Oui			Paruline à tête cendrée	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui				
Oui			Paruline triste	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui	Oui			
Oui			Pic à dos noir	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui		Oui			
Oui			Quiscale rouilleux	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir <sup>†</sup>	P	P	VU	Oui					
Oui			Roselin pourpré	Oiseaux terrestres	Maintenir						Oui	Oui		
	Oui	Oui	Bécasseau à croupion blanc	Oiseaux de rivage	Maintenir									Ajoutée
	Oui	Oui	Bécasseau maubèche ( <i>rufa</i> )	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir <sup>†</sup>	VD	VD	VD	Oui					
Oui		Oui	Bécasseau minuscule <sup>7</sup>	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Bécasseau sanderling	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui		Oui	Bécasseau semipalmé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Bécasseau variable <sup>7</sup>	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Bécasseau violet	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Bécassine de Wilson	Oiseaux de rivage	Maintenir				Oui					
		Oui	Chevalier semipalmé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Chevalier solitaire <sup>7</sup>	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Oui	Courlis corlieu	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Petit Chevalier	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
		Oui	Pluvier argenté	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Pluvier bronzé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Oui	Pluvier siffleur ( <i>melodus</i> )	Oiseaux de rivage	Objectif de rétablissement	VD	VD	VD	Oui					

<sup>7</sup> Les espèces d'oiseaux de rivage prioritaires ont été sélectionnées selon Andres, 2009. Une étude récente (Andres et coll., (2012) laisse entendre que les populations de certaines de ces espèces d'oiseaux de rivage sont stables (p. ex. Bécasseau variable, Bécasseau minuscule et Chevalier solitaire). Les versions subséquentes de la base de données seront modifiées pour tenir compte de ces nouveaux renseignements.

Tableau 1 (suite)

RCO 8 T.-N.-L.	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 12 T.-N.-L.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population <sup>1</sup>	LEP <sup>2</sup>	COSEpac <sup>3</sup>	Inscription provinciale <sup>4</sup>	Préoccupation nationale/continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine <sup>5</sup>	Examen par des experts <sup>6</sup>
Oui			Butor d'Amérique	Oiseaux aquatiques	Maintenir			Oui			Oui			
	Oui	Oui	Fou de Bassan	Oiseaux aquatiques	Maintenir				Oui		Oui			Ajoutée (UBM 12 T.-N.-L.)
Oui			Grand labbe	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir			Oui						
	Oui		Grèbe esclavon	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir <sup>†</sup>	VD <sup>8</sup>	VD <sup>8</sup> P <sup>9</sup>		Oui					
Oui	Oui		Grèbe jougris	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir			Oui		Oui				
Oui			Guillemot de Brünnich	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir			Oui						
Oui			Guillemot marmette	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir			Oui						
Oui			Macareux moine	Oiseaux aquatiques	Maintenir									Ajoutée
Oui	Oui		Mergule nain	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui		Mouette blanche	Oiseaux aquatiques	Objectif de rétablissement	VD	VD	VD	Oui					
	Oui		Mouette rieuse	Oiseaux aquatiques	Maintenir									Ajoutée
Oui			Mouette tridactyle	Oiseaux aquatiques	Maintenir				Oui		Oui			Ajoutée (UBM 10 T.-N.-L.), retirée (UBM 12 T.-N.-L.)
Oui			Océanite cul-blanc	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir			Oui						
Oui			Petit Pingouin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Plongeon catmarin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir			Oui						
Oui	Oui		Plongeon huard	Oiseaux aquatiques	Maintenir (RCO 8 T.-N.-L.) Évaluer/maintenir (UBM 10 T.-N.-L.)				Oui		Oui			
Oui			Puffin cendré	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir			Oui						
Oui			Puffin des Anglais	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir			Oui						

<sup>8</sup> Ce statut s'applique à la population de Grèbes esclavons des îles de la Madeleine.<sup>9</sup> Ce statut s'applique à la population occidentale de Grèbes esclavons.

Tableau 1 (suite)

RCO 8 T.-N.-L.	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 12 T.-N.-L.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population <sup>1</sup>	LEP <sup>2</sup>	COSEpac <sup>3</sup>	Inscription provinciale <sup>4</sup>	Préoccupation nationale/continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine <sup>5</sup>	Examen par des experts <sup>6</sup>
Oui	Oui	Oui	Puffin fuligineux	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir			Oui						
Oui	Oui	Oui	Puffin majeur	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir					Oui				
Oui	Oui	Oui	Sterne pierregarin	Oiseaux aquatiques	Maintenir (RCO 8 T.-N.-L.) Évaluer/maintenir (UBM 10 T.-N.-L., UBM 12 T.-N.-L.)			Oui		Oui				
Oui	Oui	Oui	Arlequin plongeur (population de l'Est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir	P	P	VU	Oui				PCHE, PNAGS	
Oui	Oui	Oui	Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Sauvagine	Augmenter de 50 %				Oui				PCHE, PNAGS	
Oui	Oui	Oui	Canard noir	Sauvagine	Maintenir				Oui				PCHE, PNAGS	
	Oui	Oui	Eider à duvet	Sauvagine	Augmenter de 100 % (UBM 10 T.-N.-L.) Évaluer/maintenir (UBM 12 T.-N.-L.)				Oui				PCHE, PNAGS	
	Oui		Eider à tête grise	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui				PNAGS	
Oui			Fuligule à collier	Sauvagine	Augmenter de 100 %					Oui	PCHE, PNAGS			
Oui	Oui	Oui	Garrot à œil d'or	Sauvagine	Maintenir (RCO 8 T.-N.-L.) Évaluer/maintenir (UBM 10 T.-N.-L., UBM 12 T.-N.-L.)				Oui		Oui	PCHE, PNAGS		
	Oui	Oui	Garrot d'Islande (population de l'Est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir	P	P	VU	Oui				PCHE, PNAGS	
Oui	Oui		Grand Harle	Sauvagine	Évaluer/maintenir					Oui	PNAGS			
	Oui	Oui	Harelde kakawi	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui				PCHE, PNAGS	Ajoutée (UBM 12 T.-N.-L.)
Oui	Oui		Macreuse à front blanc	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui				PCHE, PNAGS	Retiré (UBM 12 T.-N.-L.)
	Oui		Macreuse brune	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui				PNAGS	Retiré (UBM 12 T.-N.-L.)

Tableau 1 (suite)

RCO 8 T.-N.-L.	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 12 T.-N.-L.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population <sup>1</sup>	LEP <sup>2</sup>	COSEPAC <sup>3</sup>	Inscription provinciale <sup>4</sup>	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous- régionale	Sauvagine <sup>5</sup>	Examen par des experts <sup>6</sup>
Oui	Oui	Oui	Macreuse noire	Sauvagine	Évaluer/maintenir			Oui				PNAGS	Ajoutée (UBM 12 T.-N.-L.)	
Oui			Sarcelle d'hiver	Sauvagine	Augmenter de 50 %							PCHE		

**Tableau 2. Résumé du nombre d'espèces prioritaires, par groupe d'oiseaux, dans la RCO 8, UBM 10 et UBM 12 de T.-N.-L.**

Groupe d'oiseaux	Nombre total d'espèces (% de l'avifaune)	Nombre total d'espèces prioritaires	Pourcentage d'espèces désignées prioritaires	Pourcentage de la liste d'espèces prioritaires
<b>RCO 8 T.-N.-L.</b>				
Oiseaux terrestres	109 (64 %)	20	18 %	54 %
Oiseaux de rivage	21 (12 %)	6	29 %	16 %
Oiseaux aquatiques	17 (10 %)	3	18 %	8 %
Sauvagine	23 (14 %)	8	35 %	22 %
<b>Total</b>	<b>170</b>	<b>37</b>	<b>22 %</b>	<b>100 %</b>
<b>UBM 10 T.-N.-L.</b>				
Oiseaux terrestres	4 (4 %)	1	25 %	3 %
Oiseaux de rivage	26 (27 %)	8	31 %	20 %
Oiseaux aquatiques	44 (45 %)	18	41 %	46 %
Sauvagine	24 (24 %)	12	50 %	31 %
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>39</b>	<b>40 %</b>	<b>100 %</b>
<b>UBM 12 T.-N.-L.</b>				
Oiseaux de rivage	25 (28 %)	12	48 %	41 %
Oiseaux aquatiques	44 (48 %)	9	20 %	31 %
Sauvagine	22 (24 %)	8	36 %	28 %
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>29</b>	<b>32 %</b>	<b>100 %</b>

**Tableau 3. Nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 8, UBM 10 et UBM 12 de T.-N.-L, par motif d'inclusion.**

Motif d'inclusion <sup>1</sup>	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
<b>RCO 8 T.-N.-L. Total</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>8</b>
COSEPAC <sup>2</sup>	9	1	0	1
Espèce inscrite à la LEP fédérale <sup>3</sup>	7	1	0	1
Espèce en péril à l'échelle provinciale <sup>4</sup>	8	1	0	1
PNAGS <sup>5</sup>	–	–	–	8
Espèce préoccupante nationale/continentale	12	6	3	5
Intendance nationale/continentale	8	–	–	–
Espèce préoccupante régionale/sous-régionale	3	–	–	–
Intendance régionale/sous-régionale	8	–	3	3
Ajoutée pendant les examens d'experts <sup>6</sup>	0	0	0	0
<b>UBM 10 T.-N.-L. Total</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>12</b>
COSEPAC <sup>2</sup>	0	2	1	2
Espèce inscrite à la LEP fédérale <sup>3</sup>	0	2	1	2
Espèce en péril à l'échelle provinciale <sup>4</sup>	0	2	1	2
PNAGS <sup>5</sup>	–	–	–	12
Espèce préoccupante nationale/continentale	–	7	13	11
Intendance nationale/continentale	1	–	2	–
Espèce préoccupante régionale/sous-régionale	–	–	4	–
Intendance régionale/sous-régionale	–	–	4	2
Ajoutée pendant les examens d'experts <sup>6</sup>	0	1	2	0
<b>UBM 12 T.-N.-L. Total</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>8</b>
COSEPAC <sup>2</sup>	0	2	2	2
Espèce inscrite à la LEP fédérale <sup>3</sup>	0	2	2	2
Espèce en péril à l'échelle provinciale <sup>4</sup>	0	2	1	2
PNAGS <sup>5</sup>	–	–	–	8
Espèce préoccupante nationale/continentale	–	11	5	8
Intendance nationale/continentale	–	–	3	–
Espèce préoccupante régionale/sous-régionale	–	–	1	–
Intendance régionale/sous-régionale	–	–	2	1
Ajoutée pendant les examens d'experts <sup>6</sup>	0	1	2	0

<sup>1</sup> Une même espèce peut figurer à la liste des espèces prioritaires pour plus d'un motif. Certains motifs d'inclusion ne s'appliquent pas à certains groupes d'oiseaux (indiqué par « - »).

<sup>2</sup> La mention COSEPAC désigne une espèce considérée comme en voie de disparition, menacée ou préoccupante selon l'évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

<sup>3</sup> Espèce inscrite à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* comme étant en voie de disparition, menacée ou préoccupante.

<sup>4</sup> La mention Espèce en péril à l'échelle provinciale désigne une espèce inscrite comme en voie de disparition (VD), menacé (M) ou vulnérable (VU) en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador (NL Department of Environment and Conservation, 2013).

<sup>5</sup> Espèces de sauvagine figurant à la liste des espèces clés du plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est de 2007-2012 ou ayant un niveau « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la catégorie reproductive ou non-reproductive dans la RCO 8 ou 8.2 (similaire à la RCO 8) du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

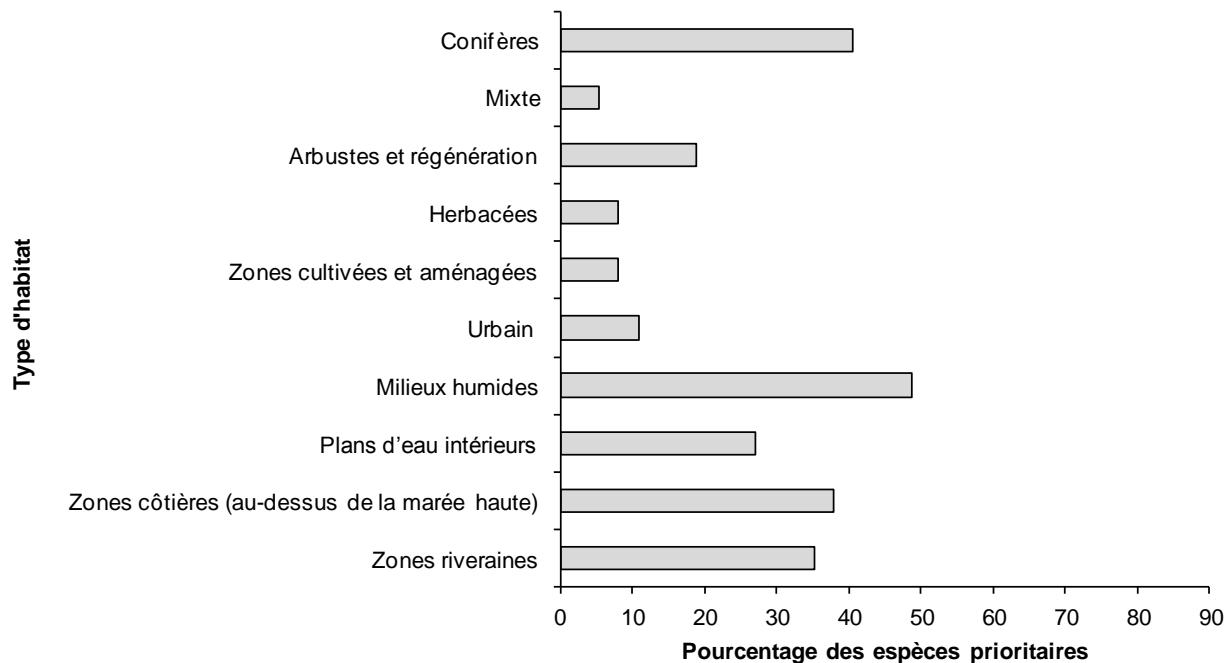
<sup>6</sup> Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador.

## **Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires**

La détermination des besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire dans la RCO permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures. Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitat font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitat pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Les stratégies s'appliquant aux RCO utilisent une version modifiée des catégories de couverture terrestre standard établies par les Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000) pour classer les habitats, et les espèces ont souvent été assignées à plus d'une catégorie d'habitats.

Les assignations d'associations d'habitat pour les espèces d'oiseaux prioritaires ont été effectuées au moyen d'une analyse documentaire et de consultations d'experts. Pour chaque espèce prioritaire dans la RCO 8, l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L., toutes leurs associations d'habitat connues ont été prises en compte, pas seulement les associations d'habitat principal. En raison de la variabilité de la qualité et de la disponibilité des renseignements liés aux assignations d'habitat des espèces, il n'a pas été possible de chiffrer l'importance relative de quelque habitat que ce soit. Dans ce document, les déclarations relatives à l'importance des types d'habitat pour les espèces d'oiseaux prioritaires sont liées au nombre d'oiseaux prioritaires associés à chaque habitat et peuvent ne pas refléter l'importance globale de l'habitat pour toutes les espèces d'oiseaux de l'unité de planification.

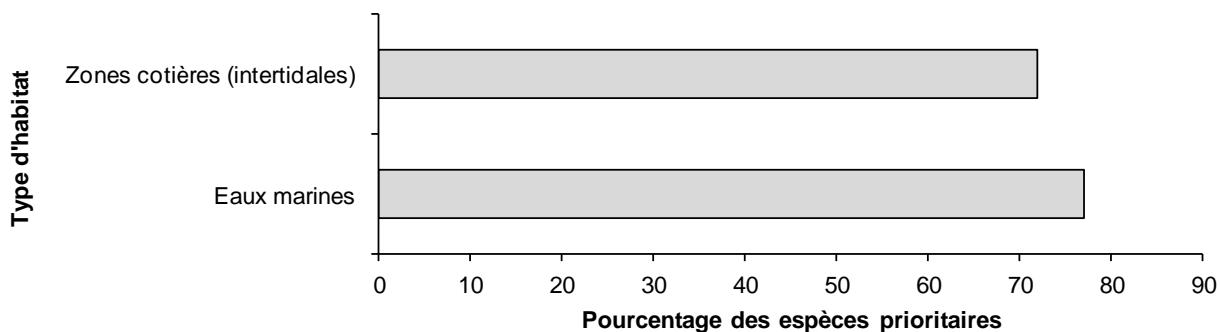
Dans la RCO 8, les milieux humides sont utilisés par le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (18 espèces; figure 4). Davantage d'espèces d'oiseaux prioritaires sont présentes dans les forêts conifériennes (15 espèces) plutôt que dans les forêts mixtes (deux espèces; figure 4). Les zones côtières (au-dessus de la marée haute) et riveraines sont également importantes pour les espèces d'oiseaux prioritaires puisqu'elles sont utilisées par 14 et 13 espèces prioritaires, respectivement. Comme pour les forêts mixtes, peu d'espèces d'oiseaux prioritaires utilisent les zones cultivées et aménagées ou les habitats herbacés (trois espèces; figure 4).



**Figure 4. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans la RCO 8 de T.-N.-L.**

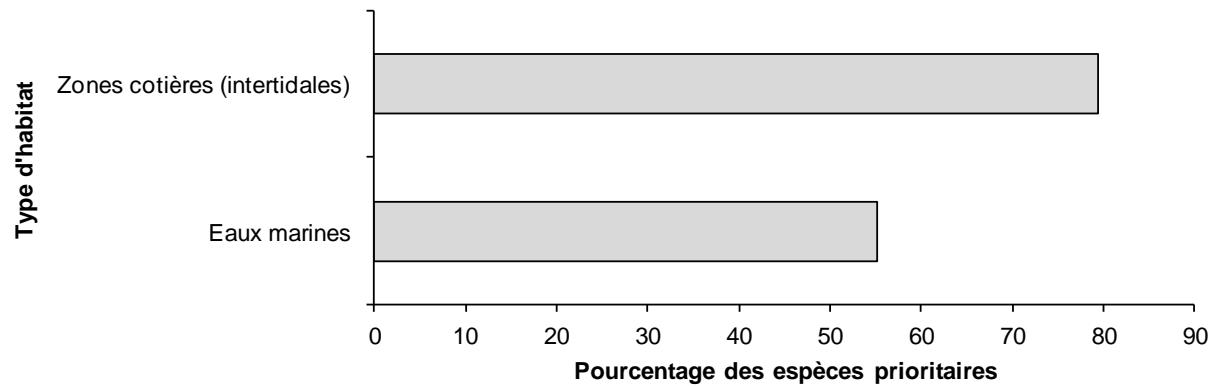
**Nota :** Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

Il n'existe que deux catégories d'habitat dans les UBM 10 et 12 de T.-N.-L.: les zones côtières (intertidales) et les eaux marines (eaux littorales et plateau continental). Dans l'unité marine des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (UBM 10), on compte 28 espèces d'oiseaux prioritaires associées à la côte intertidale, tandis que 30 espèces prioritaires sont présentes dans les eaux marines (figure 5). Dans l'unité marine du golfe du Saint-Laurent (UBM 12), on compte 23 espèces prioritaires associées à la côte intertidale, tandis que 16 espèces prioritaires sont présentes dans les eaux marines (figure 6).



**Figure 5. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans l'UBM 10 de T.-N.-L., les plateaux de Terre-Neuve et du Labrador.**

**Nota :** Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.



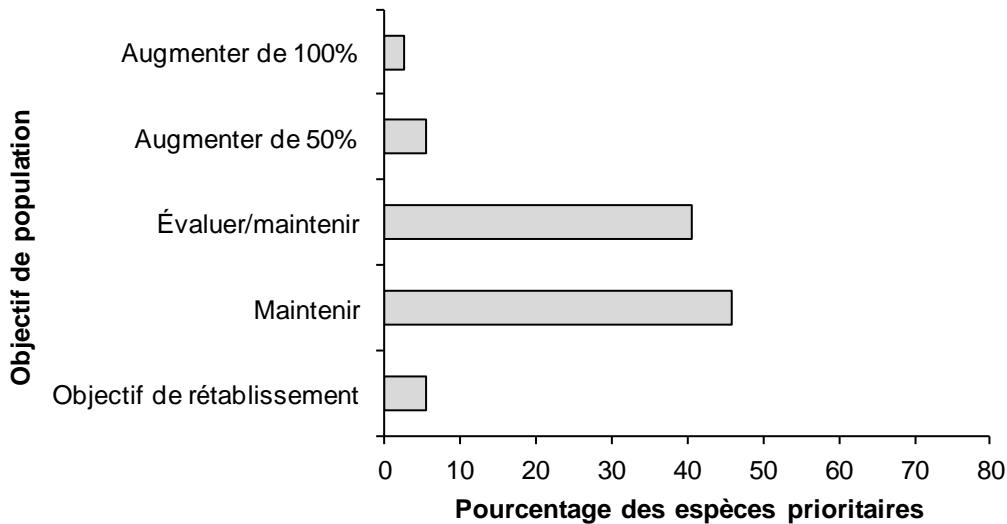
**Figure 6. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans l'UBM 12 de T.-N.-L., le golfe du Saint-Laurent.**

**Nota :** Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

### **Élément 3 : Objectifs en matière de population**

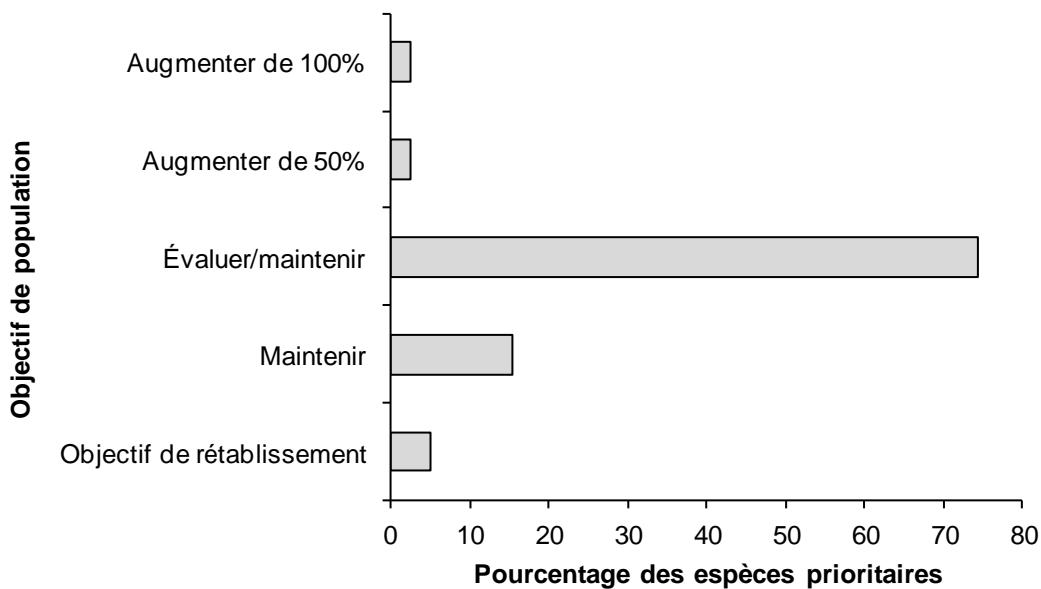
Les objectifs en matière de population nous permettent de mesurer et d'évaluer les réussites des mesures de conservation. Les objectifs de cette stratégie sont assignés à des catégories et se fondent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances dans les populations des espèces. Si cette tendance est inconnue pour une espèce, l'objectif choisi est « évaluer et maintenir », assorti d'un objectif de surveillance. Pour toute espèce inscrite en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou d'une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux renvoient aux objectifs en matière de population établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion existants. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques au cours des 40 prochaines années. Les objectifs en matière de population actuels ne tiennent pas compte du caractère réalisable de l'atteinte des objectifs, mais sont pris comme des références en regard desquelles le progrès sera mesuré.

Dans la RCO 8 T.-N.-L., l'objectif de population pour 17 espèces d'oiseaux prioritaires vise à maintenir les niveaux actuels, ce qui indique que les tendances démographiques pour ces espèces sont stables (figure 7). Elles sont toujours considérées comme prioritaires en raison d'autres facteurs tels que leur statut d'espèce préoccupante ou leur intendance à l'échelle nationale/continentale et régionale/sous-régionale (tableau 1). Pour 15 espèces d'oiseaux prioritaires, l'objectif de population est « évaluer/maintenir » les niveaux, ce qui signifie qu'il n'y a pas suffisamment de données pour évaluer une tendance démographique de manière fiable. Par conséquent, une surveillance supplémentaire est requise pour ces espèces (figure 7). On compte cinq espèces prioritaires pour lesquelles on a identifié des déclins de population et pour lesquelles l'objectif est de rétablir ou d'accroître la taille de population de 50 ou de 100 % (figure 7). Le Pluvier siffleur (*melodus*) et le Bec-croisé des sapins (*percna*) ont des objectifs de rétablissement précis décrits dans leurs programmes de rétablissement de la LEP respectifs (tableau 1). La Bernache du Canada (Atlantique Nord) et la Sarcelle d'hiver ont un objectif de population visant une augmentation de 50 %, tandis que le Fuligule à collier a un objectif en vertu du PCHE visant une augmentation de 100 % (figure 7).



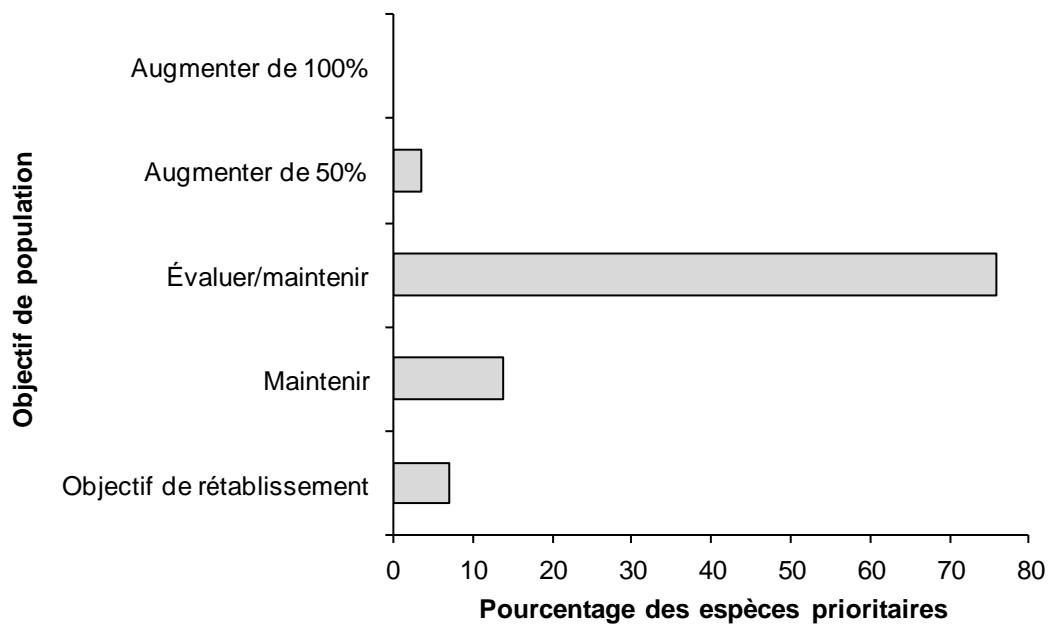
**Figure 7. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans la RCO 8 de T.-N.-L.**

Dans l'UBM 10 T.-N.-L., il n'y a pas suffisamment de données pour évaluer de façon fiable la tendance pour une grande partie des espèces prioritaires (29 espèces prioritaires); par conséquent, l'objectif est d'« évaluer/maintenir » les populations (figure 8). Six espèces prioritaires ont un objectif de population visant à « maintenir » les niveaux actuels, tandis que des déclins de population ont été identifiés pour quatre espèces prioritaires auxquelles des objectifs de population visent à rétablir ou à accroître la taille de population de 50 ou de 100 %. Le Pluvier siffleur (*melodus*) et la Mouette blanche ont des objectifs de rétablissement précis décrits dans leurs programmes de rétablissement de la LEP respectifs (tableau 1). La Bernache du Canada (Atlantique Nord) a un objectif de population visant une augmentation de 50 %, tandis que l'Eider à duvet a un objectif en vertu du PCHE visant une augmentation de 100 % (figure 8).



**Figure 8. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans l'UBM 10 de T.-N.-L.**

Dans l'UBM 12 T.-N.-L., il n'y a pas suffisamment de données pour évaluer de façon fiable une tendance pour une grande partie des espèces prioritaires (22 espèces prioritaires); par conséquent, l'objectif est d'« évaluer/maintenir » les populations (figure 9). Quatre espèces prioritaires ont un objectif de population visant à « maintenir » les niveaux actuels, tandis que des déclins de population ont été identifiés pour trois espèces prioritaires auxquelles des objectifs de population visent à rétablir ou à accroître la taille de population de 50 ou de 100 %. Le Pluvier siffleur (*melodus*) et la Mouette blanche ont des objectifs de rétablissement précis décrits programmes de rétablissement de la LEP respectifs (tableau 1), tandis que la Bernache du Canada (Atlantique Nord) a un objectif en vertu du PCHE visant une augmentation de 50 % (figure 9).



**Figure 9. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans l'UBM 12 de T.-N.-L.**

## **Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires**

Le processus d'évaluation des menaces définit les menaces qui, croit-on, ont un effet sur les populations de différentes espèces prioritaires. Une ampleur relative (faible, moyenne, élevée, très élevée) est assignée à ces menaces en fonction de leur portée (proportion de l'aire de répartition de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et de leur gravité (impact relatif de la menace sur la population de l'espèce prioritaire). Cette façon de faire nous permet de nous concentrer sur les menaces susceptibles de provoquer le plus grand impact sur des groupes d'espèces ou dans de grandes catégories d'habitats. Dans la documentation, il se peut que certains problèmes de conservation bien connus (comme la prédation par les chats domestiques ou les changements climatiques) ne soient pas recensés comme des menaces importantes pour les populations d'une espèce prioritaire donnée et ne soient donc pas pris en compte dans l'évaluation des menaces. Ces problèmes méritent malgré tout d'être abordés dans les stratégies de conservation, en raison du grand nombre d'oiseaux touchés dans plusieurs régions du Canada. Nous avons incorporé ces enjeux dans une section distincte de la version complète de la stratégie intitulée Problématiques généralisées, sans toutefois leur attribuer une cote, contrairement aux autres menaces. Dans la RCO 8, l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L., une catégorie a été ajoutée au système de classification des menaces pour permettre l'inclusion de données de surveillance ou de recherche inadéquates (catégorie 12 « Autres menaces directes » et sous-catégorie 12.1 « Manque d'information »). La présentation qui suit porte principalement sur les menaces ayant les cotes les plus élevées et fait référence à certaines menaces moyennes et faibles lorsque cela est jugé opportun.

Une liste complète des menaces affectant les espèces prioritaires dans chaque unité de planification est incluse à l'Annexe 1 de la version complète de la stratégie. Certaines des menaces identifiées ne sont pas propres à une unité de planification particulière ou à un type d'habitat (par exemple, la chasse légale ou le braconnage et les prises accessoires par les chasseurs ou les trappeurs), tandis que d'autres sont plus spécifiques (par exemple, perte d'habitat due au tourisme et au développement de logement de loisir dans les zones côtières). Ces menaces ont été classées par Salafsky et coll., 2008.

Une fois que les menaces affectant les espèces prioritaires sont regroupées dans chaque catégorie d'habitat, l'ampleur de la menace globale est « élevée » dans les habitats d'arbustes et de régénération, les milieux humides, les zones côtières (au-dessus de la marée haute) et les zones riveraines de la RCO 8 T.-N.-L., ainsi que sur les zones côtières (intertidales) de l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L. et dans les eaux marines de l'UBM 10 T.-N.-L. Les autres catégories d'habitat présentent une ampleur globale de la menace « moyenne », à l'exception des forêts mixtes, les habitats herbacés et les plans d'eau intérieurs de la RCO 8 T.-N.-L., qui présentent une ampleur de la menace « faible » (tableau 4).

Dans la RCO 8 T.-N.-L., plusieurs menaces élevées ont été identifiées, notamment un manque de connaissances sur la répartition des espèces d'oiseaux prioritaires, leur abondance et leur tendances démographiques (12.1 Manque d'information). Dans les habitats d'arbustes et de régénération, les milieux humides, les zones côtières (au-dessus de la marée haute) et les zones

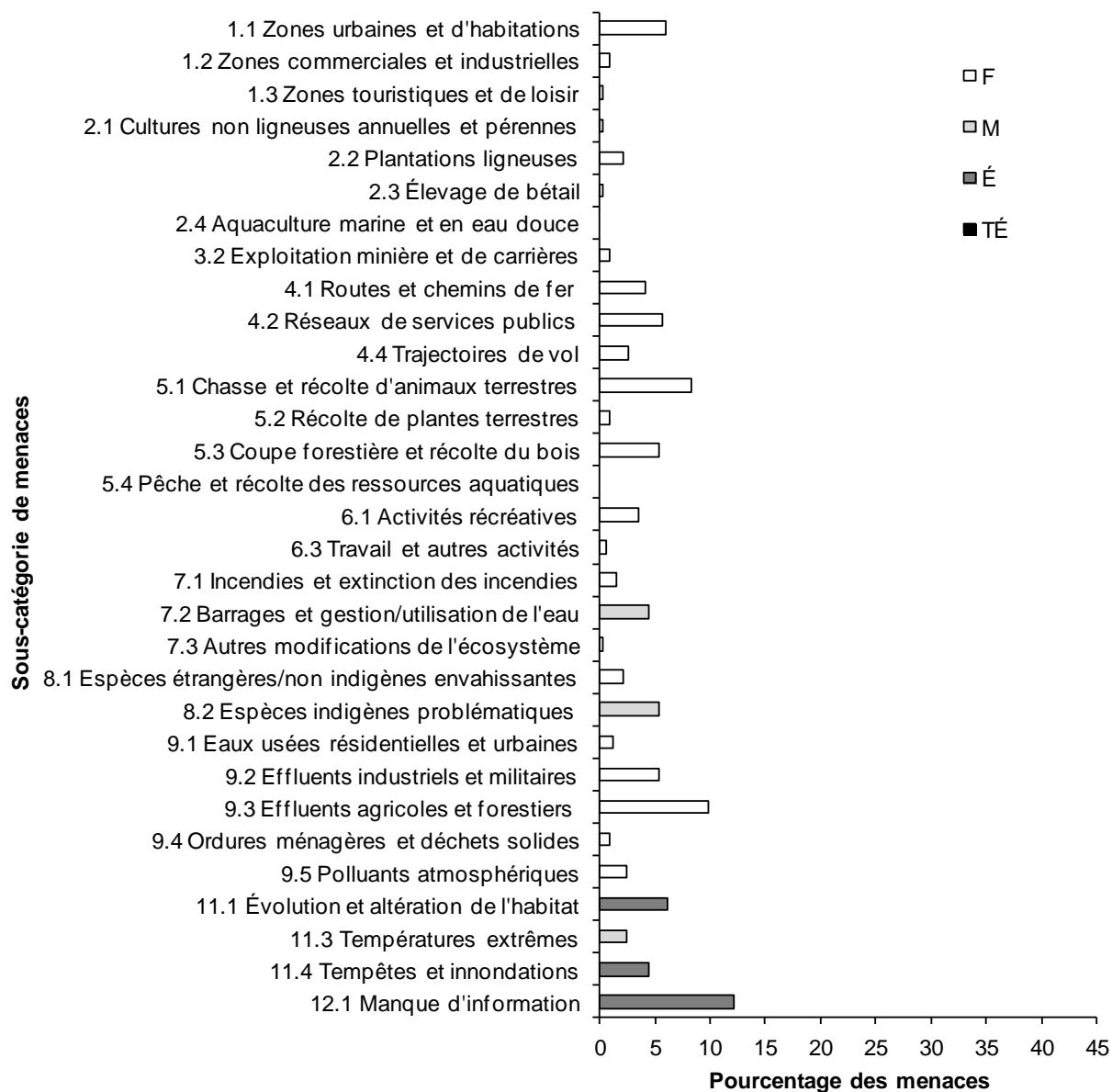
riveraines, les changements climatiques ont entraîné une perte ou une dégradation de l'habitat découlant des changements dans les structures de l'habitat et les réseaux trophiques, des changements dans la répartition de l'espèce et de la modification de la période des indices saisonniers (11.1 Évolution et altération de l'habitat). Dans les milieux humides, les zones cultivées et aménagées, les zones riveraines, les zones côtières (au-dessus de la marée haute) les habitats conifériens et urbains, les changements climatiques ont entraîné une dégradation de l'habitat ou une mortalité en raison d'une augmentation dans la fréquence et la gravité des tempêtes (11.4 Tempêtes et inondation) qui mènent à une perte de la productivité ou à une réduction dans la disponibilité de la nourriture (figure 10).

Les menaces moyennes affectant les espèces prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L. comportent une diminution de la survie ou de la fécondité des Canards noirs provoquée par l'hybridation avec les Canards colverts, la concurrence avec d'autres espèces (p. ex. oies de pâturage, Carouges à épaulettes ou les Quiscales bronzés) pour les ressources et par une augmentation des populations de prédateurs due aux modifications anthropiques des terres (8.2 Espèces indigènes problématiques). La perte ou la dégradation de l'habitat liée à la destruction et à la manipulation des plans d'eaux intérieurs, des milieux humides, des zones côtières (au-dessus de la marée haute) et des zones riveraines en raison des changements dans les régimes hydrologiques, la gestion des eaux ou la canalisation de la rivière (7.2 Barrages et gestion/utilisation de l'eau) représentaient également une menace moyenne. De même, la mortalité provoquée par les coups de froid au printemps en raison des changements climatiques (11.3 Températures extrêmes) est une menace d'amplitude moyenne dans les habitats conifériens, de milieux humides, des zones cultivées ou aménagées, habitats urbains, zones riveraines et zones côtières (au-dessus de la marée haute). D'autres menaces fréquemment identifiées, mais considérées comme étant faibles globalement dans la RCO 8 T.-N.-L., étaient la dégradation de l'habitat ou la mortalité due à la contamination par les produits chimiques provoquée principalement par l'utilisation de pesticides liée aux activités d'exploitation forestière dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute), les forêts conifériennes, les forêts mixtes, les plans d'eau intérieurs et les milieux humides (9.3 Effluents agricoles et forestiers). De même, la mortalité due à la chasse légale ou au braconnage et aux prises accessoires par les chasseurs et les trappeurs (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres) était une menace faible fréquente dans tous les habitats à l'exception des forêts mixtes, des zones cultivées et aménagées et des habitats herbacés (figure 10).

Dans l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L., les catégories de menaces les plus élevées (toutes classées d'amplitude « élevées » dans l'UBM 10 et toutes classées d'amplitude « moyennes » dans l'UBM 12) étaient la dégradation de l'habitat, les effets létaux ou sous-létaux liés à la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds, en particulier à cause des déversements de pétrole et des rejets par les navires ou les plateformes de forage (9.2 Effluents industriels et militaires), ainsi qu'un manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information) dans les zones côtières (intertidales) et les eaux marines (figures 11, 12). Plusieurs menaces moyennes dans l'UBM 10 T.-N.-L. affectent les proies des eaux marines, notamment la mortalité due à l'enchevêtrement dans les engins de pêche et la dégradation de

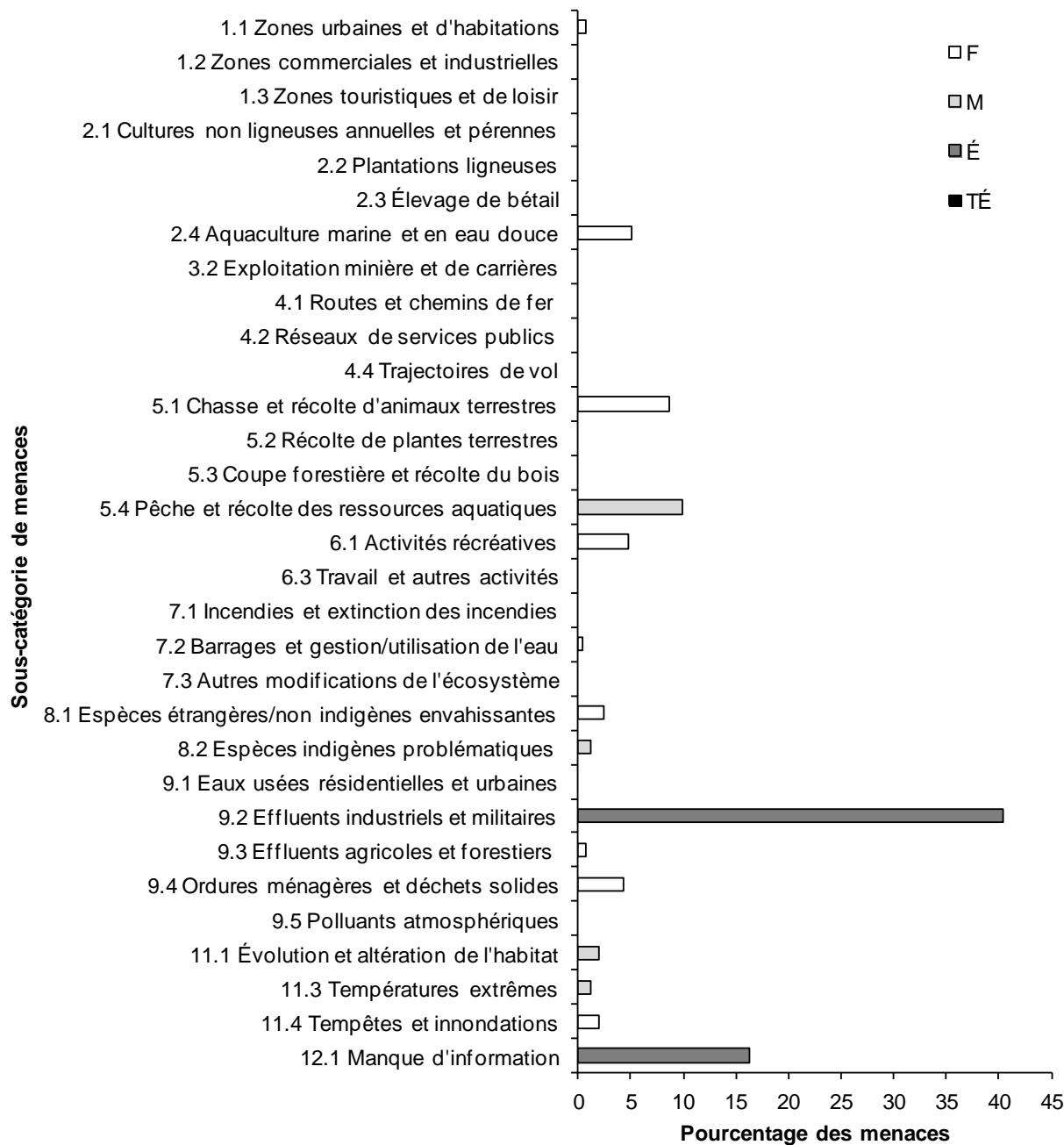
l'habitat provoquée par la concurrence avec la pêche commerciale (5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques). Les changements climatiques ont entraîné une dégradation de l'habitat en raison des changements dans la structure de l'habitat et des réseaux trophiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat), ainsi que dans la répartition temporelle et géographique et des modifications dans l'épaisseur de la glace de mer (11.3 Températures extrêmes). Enfin, une diminution de la survie ou de la fécondité liée à l'hybridation des Canards noirs avec les Canards colverts dans les deux habitats marins, et l'augmentation des populations de prédateurs due aux modifications anthropiques des terres (8.2 Espèces indigènes problématiques) dans les zones côtières (intertidales) ont également été classées dans la catégorie des menaces moyennes dans l'UBM 10 T.-N.-L. (figure 11). Dans l'UBM 12 T.-N.-L., d'autres menaces moyennes identifiées étaient la dégradation de l'habitat découlant des changements climatiques entraînant des changements dans la structure de l'habitat (11.1 Évolution de l'habitat et altération), tels que les courants et les amplitudes de marée dans les zones côtières (intertidales), ainsi qu'une diminution de la survie due à une augmentation des populations de prédateurs occasionnée par une modification anthropique des terres (8.2 Espèces indigènes problématiques) dans les eaux marines (figure 12).

Les menaces affectant les espèces prioritaires lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada en dehors de la saison de reproduction ont également été évaluées et sont exposées dans la section Menaces à l'extérieur du Canada, dans la version complète de la stratégie.



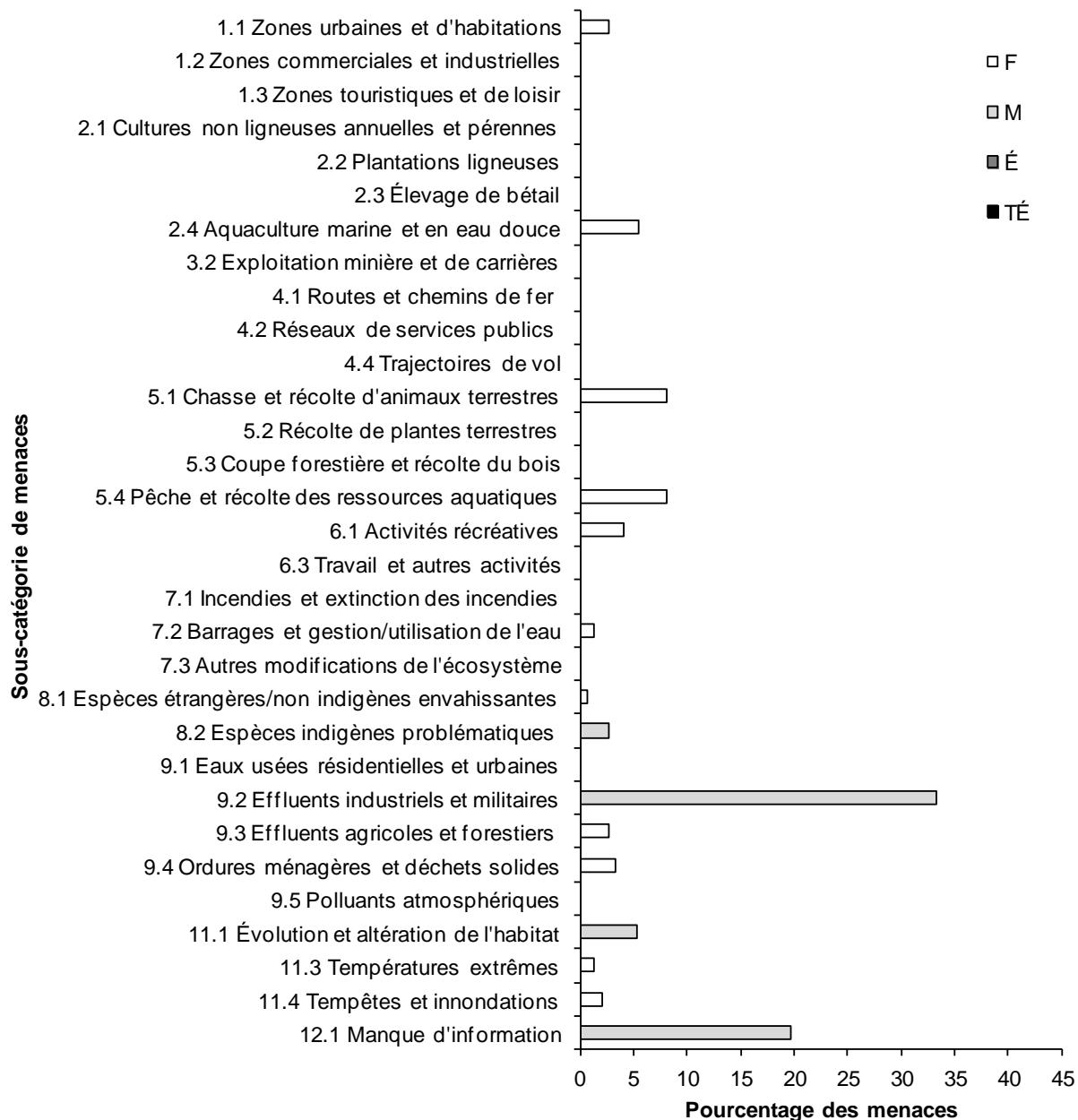
**Figure 10. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 8 de T.-N.-L, par sous-catégorie de menaces.**

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 8 de T.-N.-L. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 8 de T.-N.-L. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (TE = très élevée, E = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO.



**Figure 11. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans l'UBM 10 de T.-N.-L., par sous-catégorie de menaces.**

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'UBM 10 de T.-N.-L. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de l'UBM 10 de T.-N.-L. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO.



**Figure 12. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans l'UBM 12 de T.-N.-L., par sous-catégorie de menaces.**

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'UBM 12 de T.-N.-L. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de l'UBM 12 de T.-N.-L. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (TE = très élevée, E = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO.

**Tableau 4. Ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 8, l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L. par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats.**

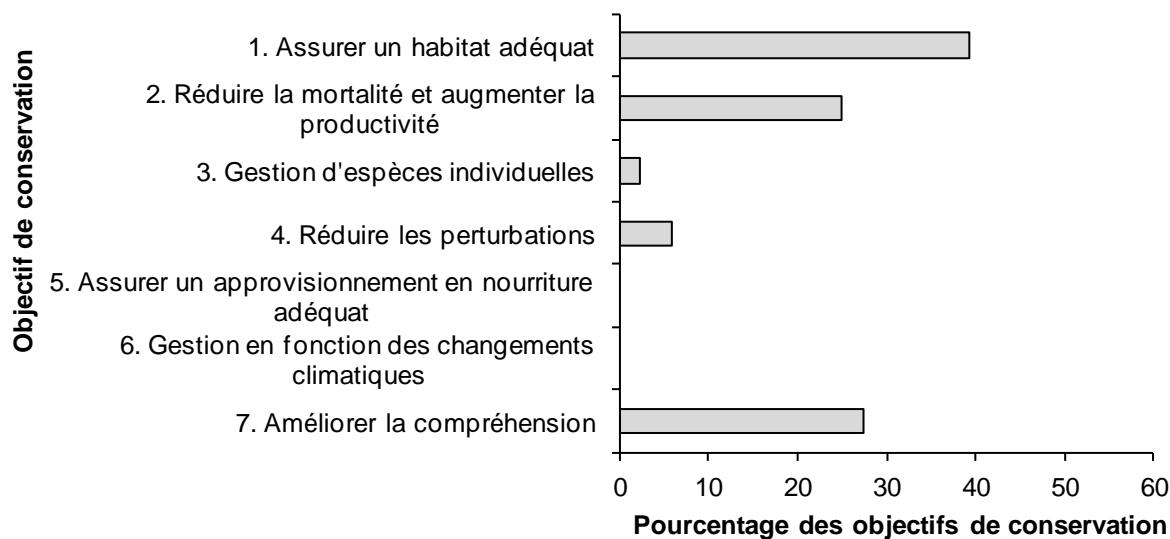
**Nota :** Les cotes globales ont été générées par une méthode de synthèse décrite dans Kennedy et coll. (2012). L'ampleur des menaces est représentée par les lettres suivantes : F = faible, M = moyenne, É = élevée et TÉ = très élevée. Les cellules vides indiquent qu'aucune menace n'a été définie pour les espèces prioritaires dans la combinaison « catégorie de menaces/habitats ».

Catégories de menaces	RCO 8 T.-N.-L.										UBM 10 T.-N.-L.			UBM 12 T.-N.-L.			
	Catégories d'habitats										Catégories d'habitats		Catégories d'habitats		Catégories d'habitats		
	Conifères	Mixte	Arbustes et régénération	Herbacées	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Zones riveraines	Classement global	Eaux marines	Zones côtières (intertidiales)	Classement global	Eaux marines	Zones côtières (intertidiales)	Classement global
Classement global	M	F	É	F	M	M	É	F	É	É		É	É		M	É	
1 Développement résidentiel et commercial	F		F			M	F	F	F	F	F		F	F		F	F
2 Agriculture et aquaculture	F	F			M		F			F	F	F	F	F	F	F	F
3 Production d'énergie et exploitation minière			F						F	F	F						
4 Couloirs de transport et de services	F	F	F		F	F	F	F	F	F	F						
5 Utilisation des ressources biologiques	M	F	F			F	F	F	F	F	F	É	M	M	M	F	F
6 Intrusions et perturbations humaines			F	F		F	F	F	M	F	F	F	M	F	F	F	F
7 Modifications du système naturel	M				F		M	M	M	F	M		F	F		F	F
8 Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	M	F	F	F	F	F	F	F	É	F	M	F	É	M	F	É	M
9 Pollution	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	TÉ	M	É	É	M	M
11 Changements climatiques et temps violent	M		É		É	M	É	F	É	É	É	M	É	M	M	É	M
12 Autres menaces directes	M		É	F	M	M	É	F	É	É	É	É	É	É	M	É	M

## **Élément 5 : Objectifs en matière de conservation**

Des objectifs de conservation ont été conçus en vue de contrer les menaces et de fournir les renseignements manquants sur les espèces prioritaires. Ces objectifs décrivent les conditions environnementales ainsi que le travail de recherche et de surveillance jugés nécessaires pour progresser vers les objectifs démographiques et comprendre les problèmes de conservation sous-jacents pour les espèces aviaires prioritaires. À mesure qu'ils seront atteints, les objectifs de conservation vont collectivement contribuer à l'atteinte des objectifs démographiques. Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation ont été élaborés pour profiter à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace.

Dans la RCO 8 T.-N.-L., la plupart des objectifs de conservation consistaient à assurer la disponibilité de l'habitat adéquat pour les espèces d'oiseaux prioritaires (figure 13). Par contre, dans l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L., la plupart des objectifs de conservation visaient à réduire la mortalité ou à accroître la productivité des espèces prioritaires (figures 14, 15); il s'agissait également d'un objectif de conservation pour 25 % des espèces prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L. (figure 13).

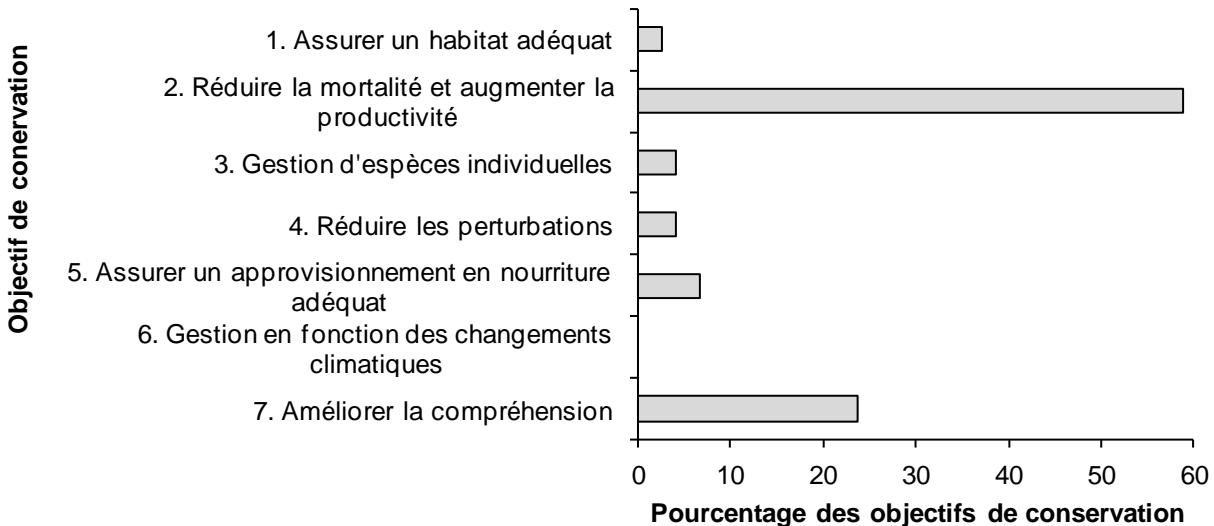


**Figure 13. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de la RCO 8 de T.-N.-L.**

**Nota :** Les problématiques généralisées (y compris les changements climatiques) ont été exclues de ce calcul, car elles sont précisées dans la Section 3 de la version complète de la stratégie.

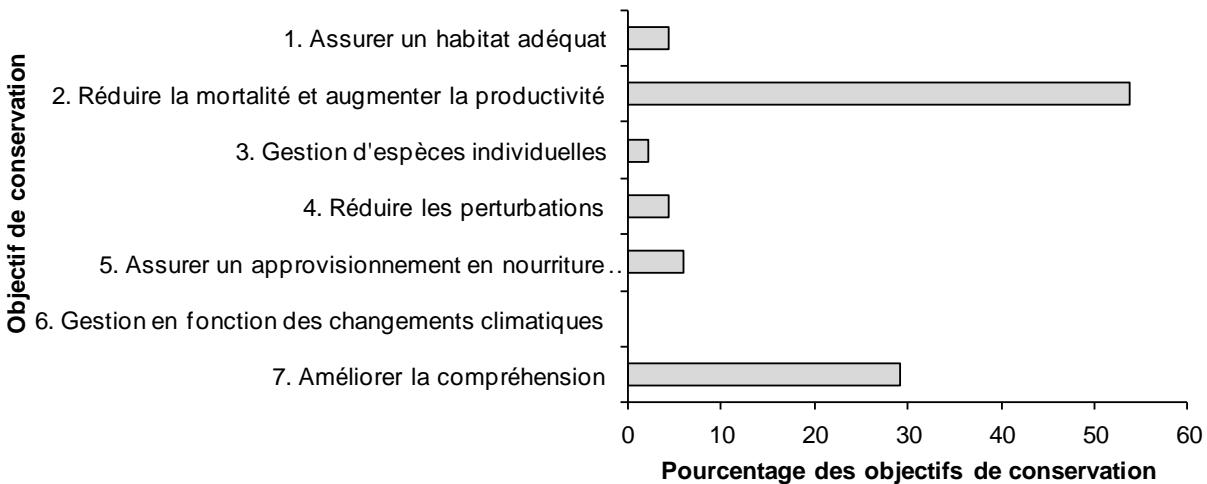
Cependant, dans tous les unités de planification, améliorer notre compréhension des espèces d'oiseaux prioritaires est la deuxième catégorie d'objectifs de conservation la plus fréquemment identifiée (figures 13, 14, 15). Pour la majorité des espèces prioritaires dans les unités marine, nous ne disposons pas de suffisamment d'information sur les tendances démographiques pour établir des objectifs de population spécifiques, tandis que pour la plupart des oiseaux prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L., des renseignements supplémentaires sont

nécessaires pour comprendre les causes du déclin des populations ou les effets éventuels des changements climatiques.



**Figure 14. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de l'UBM 10 de T.-N.-L.**

**Nota :** Les problématiques généralisées (y compris les changements climatiques) ont été exclues de ce calcul, car elles sont précisées dans la Section 3 de la version complète de la stratégie.



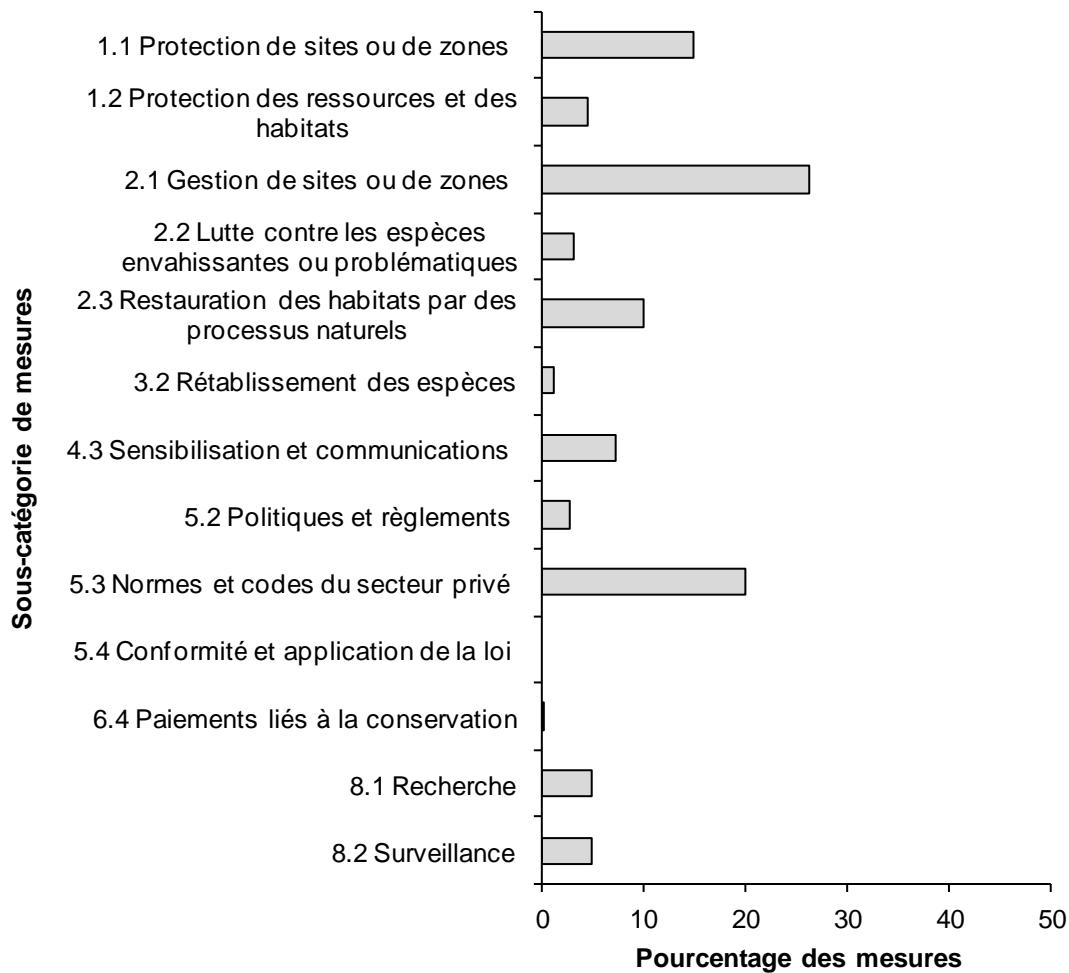
**Figure 15. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de l'UBM 12 T.-N.-L.**

**Nota :** Les problématiques généralisées (y compris les changements climatiques) ont été exclues de ce calcul, car elles sont précisées dans la Section 3 de la version complète de la stratégie.

## **Élément 6 : Mesures recommandées**

Les mesures recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation (voir les figures 16, 17 et 18). Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives. Dans la mesure du possible, les mesures recommandées ont été élaborées pour bénéficier à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace. Les mesures recommandées renvoient à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayent ces mesures), mais sont habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce.

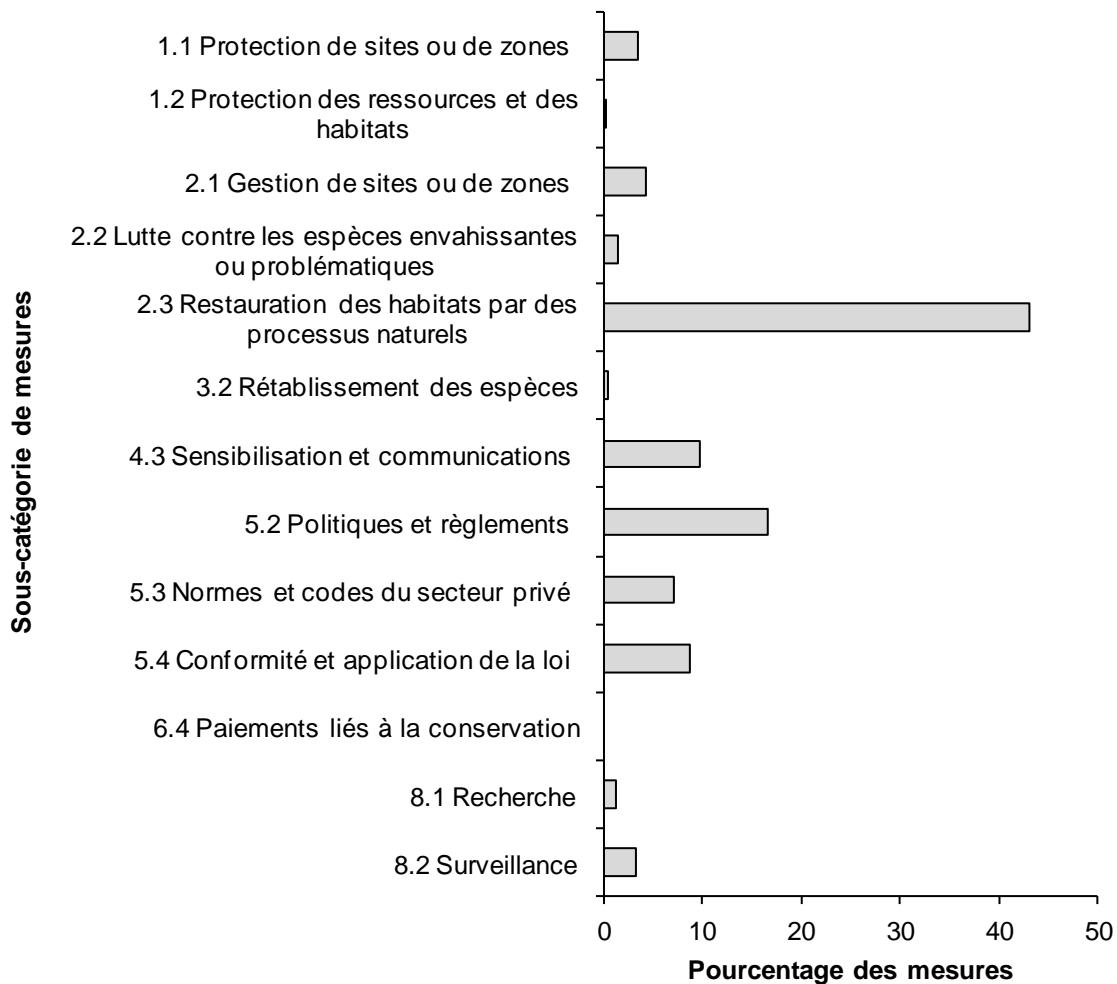
Les mesures de conservation recommandées sont classées selon les catégories élaborées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le « Conservation Measures Partnership » en plus des catégories de recherche et de surveillance. Dans la RCO 8 T.-N.-L., les mesures de conservation recommandées les plus fréquemment identifiées n'appartenaient pas à une sous-catégorie, car elles étaient liées aux problématiques généralisées comme les changements climatiques et un manque d'information. Les mesures de conservation les plus fréquemment identifiées pour les menaces directes ont été inscrites en vertu des sous-catégories 2.1 Gestion de sites ou de zones et 5.3 Normes et codes du secteur privé (figure 16). Des exemples de mesures dans le cadre de la gestion de sites ou de zones comprennent des recommandations précises visant à établir des zones tampons autour des aires connues de reproduction, de recherche de nourriture ou de halte migratoire dans plusieurs habitats et autour de ces derniers et à limiter les activités industrielles au sein de ces zones tampons établies. Elles visent également à limiter les activités récréatives humaines dans les aires importantes de colonies de reproduction et de halte migratoire pendant les périodes de reproduction et de migration, à limiter les sources de grand bruit et le déplacement rapide des véhicules dans les zones sensibles pendant les périodes de reproduction et de migration, ainsi qu'à maintenir les parcelles à une taille suffisante, leur configuration et leurs liens avec les habitats afin de soutenir et, au besoin, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires. Des exemples de normes et codes du secteur privé comprennent l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques à l'intention des équipes d'entretien des ponts qui profitent aux espèces prioritaires, l'utilisation de pesticides et d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits potentiellement toxiques, ainsi que la gestion en matière d'espèces d'arbres, d'âge, de diversité structurelle et la gestion des caractéristiques importantes de l'habitat.



**Figure 16. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans la RCO 8 de T.-N.-L.**

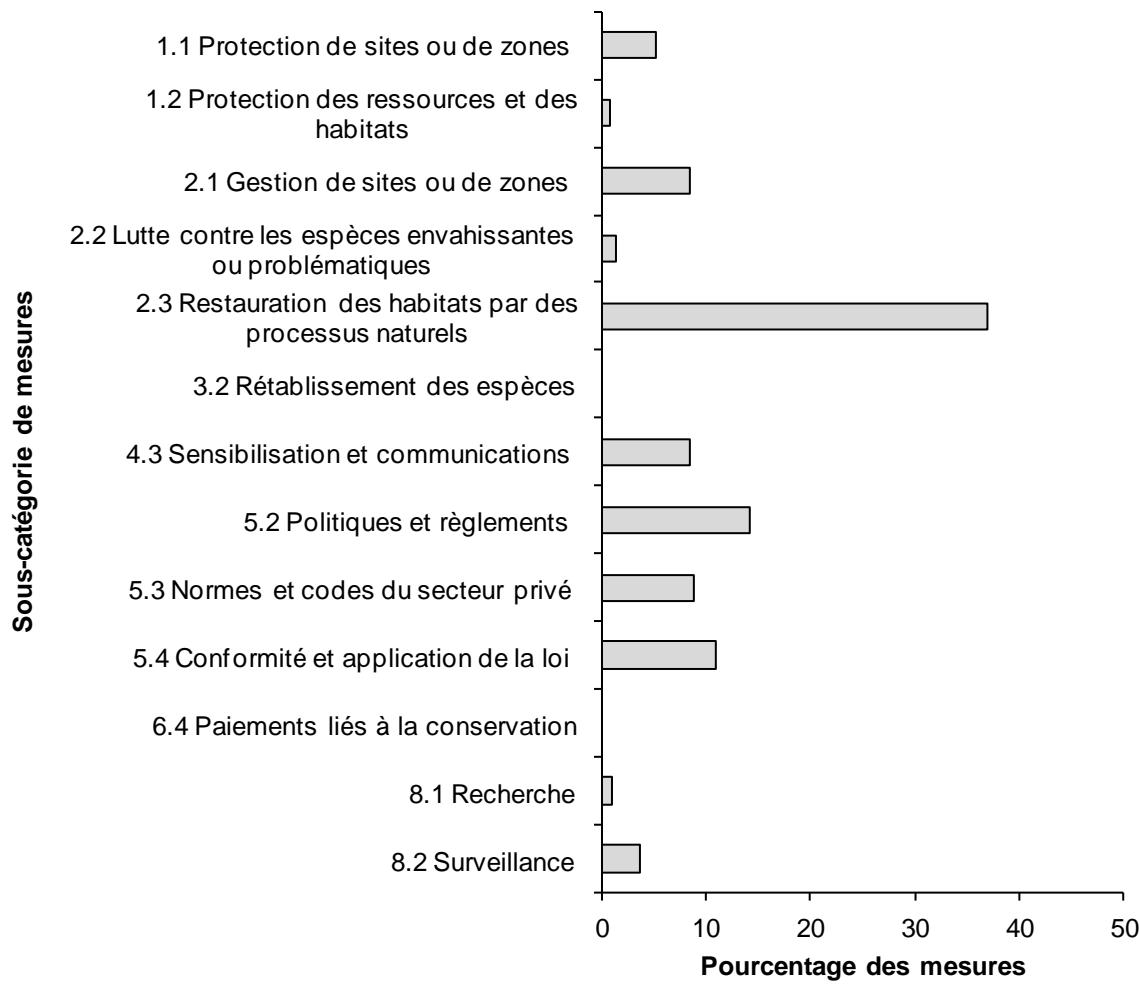
**Nota :** Les sous-catégories « 8.1 Recherche » et « 8.2 Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations la version complète de la stratégie pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

Dans l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L., les mesures de conservation les plus fréquemment identifiées ont été inscrites dans le cadre des sous-catégories 2.3 Restauration des habitats par des processus écologiques et 5.2 Politiques et règlements. Des exemples de mesures dans le cadre de restauration sont : maintenir/restaurer ou d'améliorer la qualité de l'eau dans les eaux marines en réduisant l'utilisation de polluants ou de métaux lourds qui se déversent dans l'environnement; maintenir/améliorer l'efficacité des programmes d'intervention d'urgence, tels que ceux qui sont exécutés par la division régionale des urgences environnementales; maintenir/améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer » (OMEM); et récupérer et d'éliminer les engins de pêche à l'abandon ou les déchets domestiques et les déchets solides dans les habitats des eaux marines et des zones côtières (intertidales). Des exemples de politiques et de règlements comprennent l'élaboration, la mise en œuvre, la modification, l'influence sur les politiques ou la réglementation gouvernementales qui ont une incidence sur la mise en œuvre des lois à tous les niveaux (international, national, provincial, territorial, local et autochtone) ou la formulation de commentaires. Par exemple, modifier les pratiques de pêche afin d'éviter les aires importantes de recherche de nourriture et de halte migratoire pendant les périodes où les oiseaux les utilisent le plus, réglementer l'adoption des modifications liées aux engins de pêche pour réduire les prises accessoires en tant que condition de l'obtention d'un permis ou interdire l'élimination de déchets domestiques et de déchets solides dans les habitats d'eaux marines ou zones côtières (intertidales) par l'intermédiaire de règlements (voir la Section 2 pour d'avantage d'exemples).



**Figure 17. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans l'UBM 10 de T.-N.-L.**

**Nota :** Les sous-catégories « 8.1 Recherche » et « 8.2 Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations la version complète de la stratégie pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.



**Figure 18. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans l'UBM 12 de T.-N.-L.**

**Nota :** Les sous-catégories « 8.1 Recherche » et « 8.2 Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations la version complète de la stratégie pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

## Références

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. 2009. Les Autochtones de la région de l'Atlantique. Accès : [www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100019246/1100100019247](http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100019246/1100100019247) [consulté en février 2013].
- Andres, B.A. 2009. Analysis of Shorebird Population Trend Datasets. Document inédit pour l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, comité des États-Unis, 2009. The State of the Birds. Washington (DC) : U.S. Department of Interior. 36 p.
- Andres, B.A., Smith, P.A., Gratto-Trevor, C.L., Morrison, R.I.G. 2012. Population estimates of North American shorebirds. Rapport inédit.
- Alexander, D.W., Sooley, D.R., Mullins, C.C., Chiasson, M.I., Cabana, A.M., Klvana, I., Brennan, J.A. 2010. Gulf of St. Lawrence: Human Systems Overview Report. Série de publications de Océans, Habitat et Espèces en péril, Région de Terre-Neuve et du Labrador 0002. xiv + 154 p.
- Benoît, H.P., Gagné, J.A., Savenkoff, C., Ouellet, P., Bourassa, M.N. 2012. Rapport sur l'état des océans pour la zone de gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent (GIGSL). Rapp. manus. can. sci. halieut. aquat. 2986. ix + 79 p.
- Conseil canadien des aires écologiques. 2011. Système de rapport et de suivi des aires de conservation. Accès : [www.ccea.org/fr\\_carts.html](http://www.ccea.org/fr_carts.html) [consulté en février 2013].
- COSEPAC. 2012. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Accès : [www.cosewic.gc.ca](http://www.cosewic.gc.ca) [consulté en février 2013].
- Cruiseship Authority of Newfoundland and Labrador. 2013. Cruise Executives – Technical Specifications. Accès : [www.cruisenewfoundland.com/tech-specs.asp](http://www.cruisenewfoundland.com/tech-specs.asp) [consulté en mars 2013].
- Donaldson, G.M., Hyslop, C., Morrison, R.I.G., Dickson, H.L., Davidson, I. (éd.) 2000. Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 27p.
- Encyclopædia Britannica en ligne. 2013. Newfoundland and Labrador. Accès : [www.britannica.com/EBchecked/topic/412929/Newfoundland-and-Labrador](http://www.britannica.com/EBchecked/topic/412929/Newfoundland-and-Labrador) [consulté en mars 2013].
- Environnement Canada. 2000. Évaluation écologique de l'écozone du bouclier boréal. Ottawa (Ont.) : Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 71 p.
- Environnement Canada. 2011. Régions de Conservation des oiseaux au Canada. Accès : [www.ec.gc.ca/mbc-com/default.asp?lang=Fr&n=3C2CA334-1](http://www.ec.gc.ca/mbc-com/default.asp?lang=Fr&n=3C2CA334-1) [consulté en février 2013].
- [FAO] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2000. Land cover classification system. Rome (Italie) : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Accès : [www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm](http://www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm)
- Historic Sites Association of Newfoundland & Labrador. 2013. Historic Sites. Accès : [www.historicsites.ca/historic-sites](http://www.historicsites.ca/historic-sites) [consulté en mars 2013].
- [ICOAN] Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. 2013. Région de conservation des oiseaux 8 – Forêt coniférine boréale. Accès : [www.nabci.net/International/Francais/bcr8.html](http://www.nabci.net/International/Francais/bcr8.html) [consulté en février 2013].
- Innu Nation. 2013. Bienvenue à Innu.ca. Accès : [www.innu.ca/index.php?option=com\\_content&view=article&id=21:front-page-intro&lang=fr&Itemid=1](http://www.innu.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=21:front-page-intro&lang=fr&Itemid=1) [consulté en avril 2013].
- Kennedy, J.A., Krebs, E.A., Camfield, A.F. 2012. Manuel pour la mise en place des plans pour la conservation de tous les oiseaux à l'intention des régions canadiennes de conservation des oiseaux. Version de juin 2012. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ont.)

- McMillan, A.D. 1995. Native Peoples and Cultures of Canada: An Anthropological Overview. Douglas & McIntyre, 2<sup>e</sup> éd. Vancouver, Toronto.
- Milko, R., Dickson, L., Elliot, R., Donaldson, G. 2003. Envolées d'oiseaux aquatiques : Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 28 p.
- Newfoundland Aquaculture Industry Association. 2011. Aquaculture in NL. Accès : <http://naia.ca/nl-aquaculture/> [consulté en février 2013].
- Newfoundland & Labrador (NL) Department of Environment and Conservation. 2013a. Find a Reserve. Accès : [www.env.gov.nl.ca/env/parks/wer/find.html](http://www.env.gov.nl.ca/env/parks/wer/find.html) [consulté en mars 2013].
- Newfoundland & Labrador (NL) Department of Finance. 2011. The Economy 2011 – Travel and Tourism. Accès : [www.economics.gov.nl.ca/TheEconomy2011.asp](http://www.economics.gov.nl.ca/TheEconomy2011.asp) [consulté en février 2013].
- Newfoundland & Labrador (NL) Department of Finance. 2012. *The Economic Review*. Rapport annuel sur l'économie, Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador).
- Newfoundland & Labrador (NL) Department of Natural Resources. 2012a. Tree Species. Accès : [www.nr.gov.nl.ca/nr/forestry/statistics/forest/treespecies/index.html](http://www.nr.gov.nl.ca/nr/forestry/statistics/forest/treespecies/index.html) [consulté en février 2013].
- Newfoundland & Labrador (NL) Department of Natural Resources. 2012b. Soil Survey. Accès : [www.nr.gov.nl.ca/nr/agrifoods/land\\_resources/soils/soilsurvey.html](http://www.nr.gov.nl.ca/nr/agrifoods/land_resources/soils/soilsurvey.html) [consulté en février 2013].
- Newfoundland & Labrador (NL) Department of Natural Resources. 2012c. Mines – Mining in Newfoundland and Labrador. Accès : [www.nr.gov.nl.ca/nr/mines/index.html#1](http://www.nr.gov.nl.ca/nr/mines/index.html#1) [consulté en février 2013].
- Newfoundland & Labrador (NL) Department of Natural Resources. 2013a. Forestry – Industry Overview. Accès : [www.nr.gov.nl.ca/nr/forestry/index.html#1](http://www.nr.gov.nl.ca/nr/forestry/index.html#1) [consulté en février 2013].
- Newfoundland & Labrador (NL) Department of Natural Resources. 2013b. Agrifoods. Accès : [www.nr.gov.nl.ca/nr/agrifoods/index.html](http://www.nr.gov.nl.ca/nr/agrifoods/index.html) [consulté en février 2013].
- Newfoundland & Labrador (NL) Department of Natural Resources. 2013c. Energy. Accès : [www.nr.gov.nl.ca/nr/energy/index.html#1](http://www.nr.gov.nl.ca/nr/energy/index.html#1) [consulté en février 2013].
- Newfoundland & Labrador (NL) Department of Natural Resources. 2013d. Aquaculture. Accès : [www.fishaq.gov.nl.ca/aquaculture/index.html](http://www.fishaq.gov.nl.ca/aquaculture/index.html) [consulté en février 2013].
- Newfoundland & Labrador (NL) Department of Transportation and Works . 2012. Ferry Services. Accès : [www.tw.gov.nl.ca/ferryservices/index.html](http://www.tw.gov.nl.ca/ferryservices/index.html) [consulté en février 2013].
- Newfoundland & Labrador (NL) Statistics Agency. 2013. Population and Demographics – Population Estimates, July 1, 1996 to 2012, Census Divisions of St. John's Census Metropolitan Area (CMA), Newfoundland and Labrador. Accès : [www.stats.gov.nl.ca/Statistics/Population/](http://www.stats.gov.nl.ca/Statistics/Population/) [consulté en février 2013].
- Nunatsiavut. 2009. Labrador Inuit. Accès : [www.nunatsiavut.com/index.php/labrador-inuit](http://www.nunatsiavut.com/index.php/labrador-inuit) [consulté en avril 2013].
- NunatuKavut. 2012. About NunatuKavut. Accès : [www.nunatuKavut.ca/home/about.htm](http://www.nunatuKavut.ca/home/about.htm) [consulté en avril 2013].
- Pastore, R.T. 1997a. The Mi'kmaq. Accès : [www.heritage.nf.ca/aboriginal/mikmaq.html](http://www.heritage.nf.ca/aboriginal/mikmaq.html) [consulté en février 2013].
- Pastore, R.T. 1997b. The Beothuk. Accès : [www.heritage.nf.ca/aboriginal/beothuk.html](http://www.heritage.nf.ca/aboriginal/beothuk.html) [consulté en février 2013].
- Pastore, R.T. 1997c. The Inuit-Metis. Accès : [www.heritage.nf.ca/aboriginal/metis.html](http://www.heritage.nf.ca/aboriginal/metis.html) [consulté en février 2013].

- Pêches et Océans Canada. 2010. Rapport sur l'état et les tendances des écosystèmes marins canadiens en 2010. Avis scientifique du Secrétariat canadien de consultation scientifique. Accès : [www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/publications/sar-as/2010/2010\\_030-fra.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/publications/sar-as/2010/2010_030-fra.htm)
- Pêches et Océans Canada. 2011. Aquaculture dans la région de Coast of Bays, à Terre-Neuve-et-Labrador. Accès : [www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/ref/coast/coast-cote-fra.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/ref/coast/coast-cote-fra.htm) [consulté en février 2013].
- Pêches et Océans Canada. 2012. La zone d'intérêt du chenal Laurentien. Accès : [www.nfl.dfo-mpo.gc.ca/CL-LC](http://www.nfl.dfo-mpo.gc.ca/CL-LC) [consulté en février 2013].
- [PNAGS] Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Comité du Plan. 2004. Orientation stratégique : renforcer les fondements biologiques. Service canadien de la faune, U.S. Fish and Wildlife Service, Secretaria de Medio Ambiente y Recursos Naturales. 32 p. Accès : <http://nawmp.ca/pdf/04update-fr.pdf>
- Registre public des espèces en péril. Annexe 1 : Liste des espèces en péril. Accès : [www.sararegistry.gc.ca/species/schedules\\_f.cfm?id=1](http://www.sararegistry.gc.ca/species/schedules_f.cfm?id=1) [consulté en février 2013].
- Rich, T.D., Beardmore, C.J., Berlanga, H., Blancher, P.J., Bradstreet, M.S.W., Butcher, G.S., Demarest, D.W., Dunn, E.H., Hunter, W.C., Iñigo-Elias, E.E., Kennedy, J.A., Martell, A.M., Panjabi, A.O., Pashley, D.N., Rosenberg, K.V., Rustay, C.M., Wendt, J.S., Will, T.C.. 2004. Partners in Flight North American Landbird Conservation Plan. Cornell Lab of Ornithology. Ithaca (NY).
- Rose, G.A. 2007. Cod: An Ecological History of the North Atlantic Fisheries. St. John's (T.-N.-L.), Canada : Breakwater Books.
- Salafsky, N., Salzer, D., Stattersfield, A.J., Hilton-Taylor, C., Neugarten, R., Butchart, S.H.M., Collen, B., Cox, N., Master, L.L., O'Connor, S., Wilkie, D.. 2008. A standard lexicon for biodiversity conservation: Unified classifications of threats and actions. *Conservation Biology* 22(4):897-911.
- Stantec Consulting. 2010. Labrador-Island Transmission Link: Ecological Land Classification. St. John's (T.-N.-L.)
- Statistique Canada. 2013. Recensement de 2011 – Subdivision de recensement, Happy Valley-Goose Bay, T – Terre-Neuve-et-Labrador. Accès : [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/fogs-spg/Facts-csd-fra.cfm?LANG=Fra&GK=CSD&GC=1010025](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/fogs-spg/Facts-csd-fra.cfm?LANG=Fra&GK=CSD&GC=1010025) [consulté en mars 2013].
- Templeman, N.D. 2010. Rapport sur l'état de l'écosystème du plateau de Terre-Neuve et du Labrador et les tendances. Document de recherche du Secrétariat canadien de consultation scientifique. Ottawa (Ont.) : Pêches et Océans Canada.
- Therriault, J.C. 1991. Le Golfe du Saint-Laurent: petit océan ou grand estuaire? Publication spéciale canadienne des sciences halieutiques et aquatiques n° 113. 359 p.
- Transports Canada. 2012. Carte indiquant les administrations portuaires à travers le Canada. Accès : [www.tc.gc.ca/fra/programmes/ports-admportcanadienne-2884.htm](http://www.tc.gc.ca/fra/programmes/ports-admportcanadienne-2884.htm) [consulté en février 2013].
- Vasarhelyi, C., Kirk, D.A. 2007. Scan of Atlantic Canada Provincial Policies, Regulations and Land Use Planning for Resource Industries that May Impact Incidental Take. Rapport inédit préparé par Aquila Applied Ecologists pour le Service canadien de la faune, région de l'Atlantique. Aquila Applied Ecologists.